

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Communauté de Communes
Lieuvin Pays d'Auge



AVENANT N° 1

**à la convention territoriale globale
du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028**



Entre :

↳ **la Caisse d'allocations familiales de l'Eure,**

représentée par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Philippe CHARPIN, et par sa Directrice, Madame Aurore VERNIEUWE dont le siège est situé 11 allée des Soupirs – CS 82601 - 27026 ÉVREUX Cedex, dûment autorisés à signer le présent avenant.

Ci-après désignée « la Caf » ;

Et :

↳ **La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge**

représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN dont le siège est situé 27 rue de Lisieux – 27230 Thiberville dûment autorisé à signer le présent avenant, par délibération du conseil communautaire,

Ci-après dénommée « la CCLPA » ;

Et

La Mutualité Sociale Agricole Haute-Normandie,

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Yannick LE GOFF, dont le siège est situé 32 rue Politzer - 27036 ÉVREUX Cedex, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale ;

Ci-après dénommée « la MSA » ;

Et

L'Agence Régionale de Santé Normandie,

Représentée par son Directeur Délégué Départemental de l'Eure, Monsieur Philippe LUCCIONI-MICHAUX, dont le siège est situé Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035 – 14050 CAEN Cedex, dûment autorisé à signer le présent avenant par délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Normandie ;

Ci-après dénommée « l'ARS » ;

Et

Le Conseil Régional de Normandie,

Représenté par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dont le siège est situé Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – CS 50523 – 14035 CAEN Cedex 1, dûment autorisé à signer le présent avenant;

Ci-après dénommée « la Région » ;

Et

L'État,

Représenté par le Préfet de l'Eure, Monsieur Charles GIUSTI, dont le siège est situé 9 boulevard Georges Chauvin – 27000 EVREUX, dûment autorisé à signer le présent avenant,

Ci-après dénommée « l'État » ;

Et

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Eure,

Représentée par sa Directrice Académique, Madame Françoise MONCADA, dont le siège est situé 24 boulevard Georges Chauvin – 27000 EVREUX, dûment autorisée à signer le présent avenant ;

Ci-après dénommée « la DSDEN ».

Et

Le Conseil Départemental de l'Eure,

Représenté par son Président, Monsieur Alexandre RASSAERT, dont le siège est situé 14 boulevard Georges Chauvin – 27000 EVREUX, dûment autorisée à signer le présent avenant par délibération de la commission permanente;

Ci-après dénommé « le CD 27 ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit.

Préambule

Le préambule a été modifié et les références suivantes ajoutées à la CTG initiale :

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la délibération n°2024/321 du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge en date du 3 décembre 2024 relatif à la définition de l'intérêt communautaire des compétences de la communauté de communes figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n°2024/320 du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge en date du 3 décembre 2024 relatif à la mise à jour des statuts figurant en annexe 6 de la présente convention.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ

des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG et ses avenants peuvent couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Ils s'appuient sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté.

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi crée un Service Public de la Petite Enfance (SPPE) confie aux communes à compter du 1er janvier 2025 le rôle d'Autorités Organisatrices de la politique d'accueil du jeune enfant.

Par délibération du conseil communautaire du 3 décembre 2024, les communes du territoire ont confié le rôle d'Autorité Organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant à la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge et lui ont transféré les 4 compétences obligatoires prévues par le SPPE.

ARTICLE 1 – Objet de l’avenant

Les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 et l’annexe 5 de la CTG initiale relatifs aux engagements des partenaires, aux objectifs partagés et aux modalités de collaboration et à l’évaluation sont complétés et/ou modifiés dans le but :

- de compléter les champs d’intervention de la CAF et de la CCLPA au regard du SPPE
- d’intégrer le nouveau signataire à la CTG initiale, le CD 27, avec ses champs d’intervention.
- d’intégrer les fiches actions ainsi que le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l’offre d’accueil du jeune enfant au plan d’action de la CTG initiale (Annexe 1). Les indicateurs et les modalités d’évaluation sont déclinés dans les fiches action de l’annexe du présent avenant.
- d’actualiser les modalités de pilotage stratégique et opérationnel de la CTG (Annexe 2);
- d’intégrer le nouveau partenaire, le CD 27, dans le plan d’action (Annexe 3 de la CTG initiale).

ARTICLE 2 – Les champs d’intervention de la CAF

L’article 2 de cet avenant vise à modifier l’article 2 de la CTG initiale relatif aux champs d’intervention de la Caf.

Les interventions de la Caf, en matière d’optimisation de l’existant et de développement d’offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d’Auge concernent :

Répondre aux besoins d’accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance (3 RPE) par :

- un égal accès à l’information et une offre d’orientation et d’accompagnement ainsi qu’à l’accès réel de tous les enfants aux modes d’accueil,
- à la pérennisation et au développement et des places d’accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d’accueil du jeune enfant en tout point du territoire,

La branche Famille s’est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d’accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d’accélérer les transformations à l’œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l’attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l’offre d’accueil et proposer des solutions d’accueil de qualité.

Réduire les inégalités d’accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires (3 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires, 13 accueils périscolaires, et 1 ALSH extrascolaire géré par l’association A.L.E.C.T sur Thiberville) par:

- le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
- l’accessibilité financière des familles et l’inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

Favoriser l’autonomie et l’accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes (3 accueils adolescents, 2 Promeneurs du net, Chantiers jeunes bénévoles) par :

- le développement d’une information adaptée et d’un accompagnement à l’engagement et à la participation des jeunes ;

- l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence (6 collectifs dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) par :

- une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
- l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
- l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles (offre de travail social, Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunal) par :

- l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
- la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :

- la mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
- les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- l'ouverture des structures d'accueil de la petite enfance, enfance et jeunesse aux enfants en situation de handicap.

Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :

- un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
- la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- la mise en place des réseaux d'acteurs pour améliorer l'accès aux droits des familles.

Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :

- l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
- l'animation de la vie sociale des territoires ;
- l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.
- l'engagement dans une démarche d'évaluation des politiques développées

ARTICLE 3.1 – Les champs d'intervention de la CCLPA

La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge exerce entièrement le rôle de l'autorité organisatrice (AO) sur son territoire et met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A

ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires.

- Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :
 - **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
 - **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
 - **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**
 - **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- **le diagnostic des besoins (Annexe 1 de la CTG initiale) ;**
- **la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2 de la CTG Initiale) ;**
- **le plan d'actions complet de la CTG décliné en fiches action avec les indicateurs de suivi (Annexe 1 de l'avenant présent) ;**
- **les modalités de pilotage stratégique et opérationnel (annexe 2 de l'avenant présent).**

ARTICLE 3.2 – Les champs d'intervention du CD 27

L'article 3.2 de cet avenant complète l'article 3 de la CTG initiale.

Chef de file de l'action sociale, le Département déploie sur l'ensemble du territoire une offre de services visant à répondre aux besoins des Eurois dans les domaines de l'accès aux droits, l'autonomie, la santé, le logement, l'insertion sociale et professionnelle, l'enfance et la famille.

Les Assises des Solidarités ont permis de définir avec les citoyens Eurois, les agents du Département, les partenaires Institutionnels et associatifs un nouveau Pacte Départemental des Solidarités construit autour de 6 thématiques : autonomie, enfance-famille-jeunesse, insertion et lutte contre la pauvreté, habitat-logement, santé, présence territoriale et partenariat.

La création des territoires de solidarité calqués sur les EPCI permet de renforcer la présence territoriale, la transversalité et le partenariat.

A ces fins, les services du Département se tiennent à l'écoute des projets portés par les acteurs du territoire. Les travailleurs sociaux et médico-sociaux y contribuent chaque fois que le projet est en cohérence avec leurs missions.

Les services départementaux proposent également des actions en commun aux autres acteurs du territoire, notamment en matière d'actions collectives.

En outre, le Département étudiera toute action innovante sur la thématique de la cohésion sociale, en lien avec son nouveau Pacte Départemental des Solidarités, en complément des actions financées dans le cadre du droit commun.

Enfin, le Département contribue au maximum à l'information de ses professionnels et de ses publics quant à l'offre de service de l'ensemble des partenaires. Il veille à l'information de ses partenaires quant à ses propres offres de services et leurs évolutions, toujours dans le but d'atteindre au maximum la population locale.

ARTICLE 4 – Objectifs partagés

L'article 4 du présent avenant complète l'article 4 de la CTG initiale.

Par le présent avenant, le CD 27 intègre les objectifs partagés listés dans l'article 4 de la CTG initiale.

ARTICLE 5 – Engagement des partenaires

L'article 5 de cet avenant vise à compléter l'article 5 de la CTG initiale.

L'ensemble des partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions intégré à cet avenant pour la période conventionnelle 2025-2028 (annexe 1).

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2 de la CTG initiale.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 – Modalités de collaboration

L'article 6 de cet avenant vise à modifier l'article 6 de la CTG initiale.

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf de l'Eure, de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, de la MSA, de l'ARS, de la Région Normandie, de l'Etat, de la DSDEN et du CD 27.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire,
- le comité de pilotage sera copiloté par la Caf de l'Eure et la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge.

Le secrétariat permanent est assuré par l'intercommunalité.

L'actualisation des modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties du présent avenant figurent en annexe 2.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la CAF peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 – Suivi, bilan et évaluation

L'article 7 de cet avenant vise à modifier l'article 9 de la CTG initiale.

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions

- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la collectivité territoriale en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevant les indicateurs de suivi
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Exploitant et communiquant les résultats

[en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

ARTICLE 8 – Incidences de l'avenant sur la convention

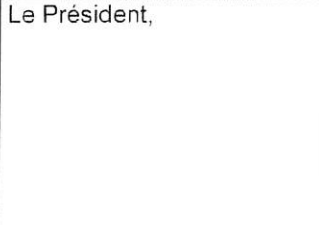
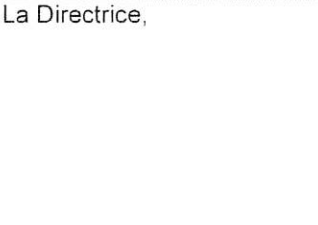
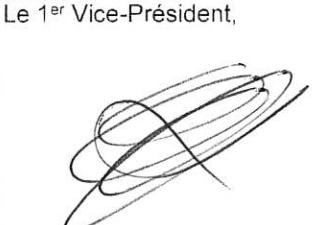
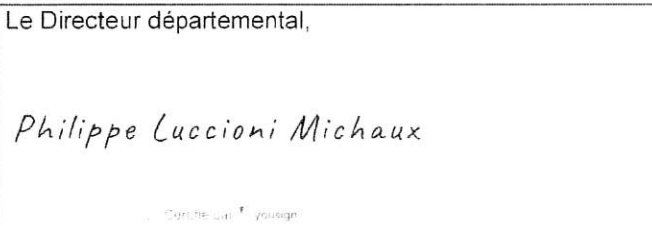
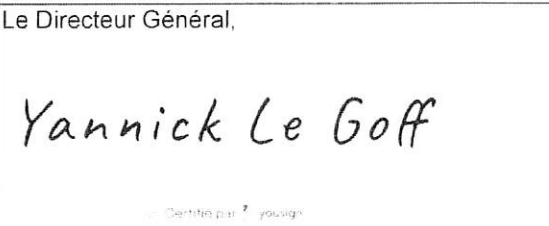
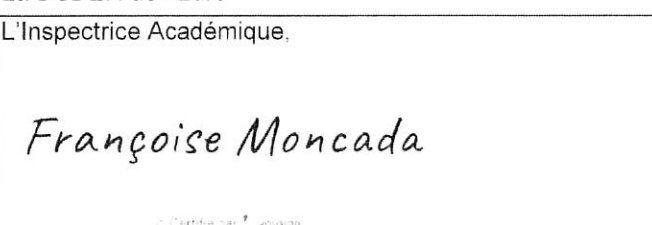
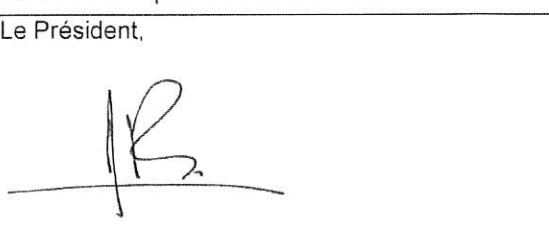
Toutes les clauses de la convention initiale et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

ARTICLE 9 – Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028. Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Evreux, autant d'exemplaires originaux que de signataires

Le

La Caf de l'Eure		La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge
Le Président,	La Directrice,	Le 1 ^{er} Vice-Président,
		
Philippe CHARPIN.	Aurore VERNIEUWE.	Etienne LEROUX.
L'ARS Normandie		La MSA Haute Normandie
Le Directeur départemental,		Le Directeur Général,
		
Philippe LUCCIONI-MICHAUX.		Yannick LE-GOFF.
La Préfecture de l'Eure		La Région Normandie
Le Préfet,		Le Président,
		
Charles GIUSTI.		Hervé MORIN.
La DSDEN de l'Eure		Le Conseil Départemental de l'Eure
L'Inspectrice Académique,		Le Président,
		
Françoise MONCADA.		Alexandre RASSAERT

ANNEXES

**Annexe 1 Fiches actions dans le cadre du plan d'action 2025-2028 –
moyens mobilisés pour chaque signataire dans le cadre des objectifs
partagés**

[illegible]

	Fiche projet n°1. Valoriser l'offre existante			FP1.A1
	Action n°1. Améliorer les outils de communication internes et externes de l'offre existante sur le territoire			
Changement n°1	Changement n°2	Changement n°3	Changement n°5	
Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.	Chaque habitant se déplace aisément quel que soit son âge, sa situation sociale ou géographique.	Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.	Chaque habitant a connaissance des ressources en matière de prévention et accède à une offre de soins facilitée. Les professionnels qui les accueillent offrent un accompagnement de qualité.	
Changement intermédiaire	Changement intermédiaire	Changement intermédiaire	Changement intermédiaire	
Changement visé à 5 ans. Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.	Changement visé à 5 ans. Chaque habitant se déplace aisément quel que soit son âge, sa situation sociale ou géographique.	Changement visé à 5 ans. Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.	2. Les acteurs agissent en faveur du "aller vers" notamment en direction des publics les plus éloignés de la prévention et de l'accès aux soins	
Eléments de diagnostic				
* 260 associations référencées en 2023 par les Offices de Tourisme mais pas de personnel dédié à la coordination de la vie associative * Une circulation de l'information (accès aux droits, événements, infos aux communes,...) qui manque de fluidité (entre CCLPA, élus, acteurs locaux)				
Objectifs de l'action				
* Renforcer l'information des communes sur l'accès aux droits et la vie locale * Renforcer les outils de communication à l'échelle intercommunale * Développer des réseaux de premier accueil pour faciliter les échanges d'information				
Descriptif de l'action				
1. Renforcer les outils de communication de l'offre de la vie locale et de l'offre culturelle sur le territoire * Centralisation de l'information sous diverses formes (panneaux d'affichage, panneau pocket, référencer les associations dans le guide et sur le site de la CCLPA, livrets/guides thématiques...) * Gazette à l'échelle intercommunale * Organiser la coordination de la vie associative (1 animateur / coordinateur de la vie associative) 2. Elaborer un plan de communication décliné pour chaque public et une programmation événementielle adaptée à chaque public (Action 6.1 du PMS - Plan de Mobilité Simplifié) Mise en œuvre d'un plan de communication sur les solutions de mobilités existantes via différents canaux ainsi qu'une programmation événementielle ludique sur toute l'année (baptême Rezo Pouce, défi Mai à Vélo, défi "sans ma voiture", challenges d'écomobilité scolaire,...) Temps 1 : 2024-2025 et Temps 2 : 2026-2027				
Moyens nécessaires				
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Acteurs financiers		
Offices de tourisme, communication, vie associative, mobilité * Mairies * Associations * Recrutement d'un chargé de mission animation des services de mobilités (+2 Services Civiques Volontaires)	En tant que signataires, les partenaires s'engagent à diffuser ou relayer par leurs moyens de communication habituels les supports de communication liés aux actions de la CTG.	CCLPA, prestataires communication,...		
Calendrier prévisionnel				
Après avoir référencé l'offre existante (action 2) et la mise en place d'un réseau de premier accueil : CCLAS - Centres communaux d'action sociale, Maison France Services,... (action 4)				
Evaluation				
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite		
* Refonte du site internet * Référencer les associations et l'accès aux droits dans le guide de la CCLPA	* Les communes sont mieux informées de l'offre du territoire * Les élus, quelque soit leur "statut" sont mieux informés et impliqués dans la vie	* Elaboration d'un plan de communication * Harmonisation/cohérence des supports et canaux de communication		

	Fiche projet n°1. Valoriser l'offre existante			FP1.A2
	Action n°2. Référencer l'offre existante			
Changement n°1	Changement n°3	Changement n°4	Changement n°5	
Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.	Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.	Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.	Chaque habitant a connaissance des ressources en matière de prévention et accède à une offre de soins facilitée. Les professionnels qui les accueillent offrent un accompagnement de qualité.	
Changement intermédiaire	Changement intermédiaire	Changement intermédiaire	Changement intermédiaire	
Changement visé à 5 ans. Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.	Changement visé à 5 ans. Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.	Changement visé à 5 ans. Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.	2. Les acteurs agissent en faveur du "aller vers" notamment en direction des publics les plus éloignés de la prévention et de l'accès aux soins	
Eléments de diagnostic				
Le territoire dispose d'une offre riche mais parfois peu lisible en matière de services à la population (petite enfance, jeunesse, parentalité, handicap, seniors, etc.). Le manque de visibilité de cette offre nuit à son accessibilité par les habitants et limite la coordination entre les acteurs locaux. Un travail de recensement structuré permettra d'identifier les ressources disponibles, de détecter les éventuelles zones blanches et de poser les bases d'une meilleure articulation des actions à venir.				
Objectifs de l'action				
Favoriser la lisibilité, l'accessibilité et la coordination de l'offre de services à destination des familles, des enfants, des jeunes, des personnes âgées et en situation de vulnérabilité. * Identifier l'ensemble des acteurs, dispositifs et services existants sur le territoire. * Mettre à jour les données existantes et les centraliser dans un outil partagé. * Mettre à jour ou créer une cartographie de l'offre (papier et numérique). * Faciliter l'orientation des publics et des professionnels. * Alimenter les réflexions sur les besoins non couverts et les axes de développement.				
Descriptif de l'action				
* État des lieux des dispositifs et services existants par thématique (petite enfance, jeunesse, parentalité, autonomie, médico-social, etc.). * Rencontres avec les acteurs locaux (collectivités, associations, institutions, etc.). * Création d'un référentiel commun (base de données, fiches structures, localisation). * Mise en forme cartographique et diffusion via les outils de communication de l'EPCI. * Valorisation des ressources auprès du public (site internet, plaquettes, réunions publiques...).				
Moyens nécessaires				
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Acteurs financiers		
Offices de tourisme, communication, vie associative, mobilité, SAAD * Mairies * Associations * CCAS * Services départementaux * Éducation nationale * Acteurs médico-sociaux	En tant que signataires, les partenaires s'engagent à diffuser ou relayer par leurs moyens de communication habituels les supports de communication liés aux actions de la CTG.	CCLPA, prestataires communication,...		
Calendrier prévisionnel				
Démarrage : septembre 2026 Recensement / rencontres : septembre – décembre 2026 Mise en forme et restitution : janvier – mars 2027 Communication : à partir d'avril 2027				
Evaluation				
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite		
* Cartographie complète et actualisée de l'offre locale * Création d'un outil de référence partagé * Amélioration de la lisibilité de l'offre pour les habitants * Renforcement du maillage territorial * Identification des zones non couvertes ou sous-dotées * Meilleure accessibilité aux services pour les publics * Base de travail pour les futures actions CTG	* Nombre de structures recensées * Taux de participation des acteurs locaux * Diffusion et consultation des outils créés * Satisfaction des partenaires et des usagers	* Implication forte des acteurs locaux * Coordination claire et centralisée * Outils adaptés * Temps et ressources dédiés * Mise à jour régulière des données * Valorisation et diffusion des résultats		

	Fiche projet n°2. Mettre en place des réseaux d'acteurs favorisant la coopération		FP2.A3
	Intitulé de l'action n°3. Mettre en place un réseau d'acteurs de la vie locale		
Changement visé n°1			
Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.			
Changement intermédiaire			
n°1. Les acteurs de l'animation de la vie sociale se connaissent et se reconnaissent (interconnaissance et valorisation)			
Eléments de diagnostic			
* Manque de coordination entre les acteurs locaux * Isolement des acteurs (milieu rural) * Faible lisibilité de l'offre de services pour les habitants * Besoin d'une dynamique territoriale partagée : volonté exprimée par plusieurs partenaires (dans les entretiens ou groupes de travail de la CTG) de se (re)connaître et travailler davantage ensemble			
Objectifs de l'action			
Objectifs généraux en lien avec la CTG : * Renforcer la gouvernance locale partagée * Améliorer la cohérence de l'offre de services aux familles et aux habitants * Valoriser l'action des structures associatives et communales Objectifs opérationnels : * Créer une dynamique partenariale durable entre les acteurs de la vie locale (éducation, social, santé, culture, jeunesse, parentalité). * Améliorer la coordination et la lisibilité des actions menées sur le territoire. * Favoriser le développement d'initiatives locales répondant aux besoins des habitants. * Renforcer le lien social et l'implication citoyenne dans les projets de territoire.			
Descriptif de l'action			
L'action vise à structurer un réseau territorial d'acteurs locaux en organisant régulièrement des temps de rencontres, d'échanges de pratiques, de formations et de co-construction de projets. Le réseau sera animé par un coordinateur identifié (ex. : chargé de coopération territoriale ou un acteur local), avec une première étape de repérage et mobilisation des acteurs (cartographie des partenaires). Des outils de communication seront développés pour assurer la circulation de l'information (lettre d'info, espace numérique partagé, agenda commun).			
Moyens nécessaires			
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Acteurs financiers	
associations locales, communes, établissements scolaires, maison France Services, structures enfance-jeunesse, CCAS, Offices du tourisme	Caf	à définir selon les modalités de mise en œuvre (aides CAF, fonds propres, subventions partenaires)	
Calendrier prévisionnel			
Diagnostic et identification des acteurs : 2027 Lancement du réseau (1ère rencontre) : 2028 Programmation annuelle des temps d'échangeDès 2028 Bilan et évaluation : 2028 (phase de renouvellement CTG)			
Evaluation			
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite	
* Création effective d'un réseau structuré d'acteurs locaux * Renforcement de la coopération entre les partenaires locaux * Amélioration de la circulation de l'information et de la lisibilité de l'offre de services * Dynamisation de la vie locale et valorisation des initiatives du territoire	* Nombre d'acteurs mobilisés dans le réseau * Nombre et type de rencontres organisées * Nombre de projets co-construits ou partenariaux issus du réseau	* Mobilisation active des acteurs locaux *Appui politique et institutionnel fort * Animation dédiée et continue du réseau * Outils de communication et de coordination efficaces	

	Fiche projet n°2. Mettre en place des réseaux d'acteurs favorisant la coopération	FP2.A4
	Intitulé de l'action n°4. Enrichir l'offre socle de services proposée par la Maison France Service et renforcer la présence des services d'accès aux droits sur le territoire	
Changement visé n°3		
Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.		
Changement intermédiaire		
n°1. Tous les acteurs (professionnels et habitants) disposent des compétences nécessaires pour identifier les freins (mobilité, psychologique, isolement) à l'accès aux droits		
Eléments de diagnostic		
* Besoin exprimé localement d'un accompagnement renforcé personnalisé et de proximité (élus, habitants,...) * Eloignement géographique des services d'accès ax services publics engendrant des inégalités territoriales * Les CCAS sont de moins en moins sollicités et non professionnalisés * De nombreux habitants ne sollicitent pas les aides ou prestations auxquelles ils sont éligibles (RSA, CMU-C, APL, etc.), souvent par manque d'information, complexité des démarches, ou isolement. * Temps de trajet trop long ou absence de transport en commun adapté. * Offre actuelle de services parfois trop restreinte et faible présence ponctuelle ou inexistante de certains opérateurs		
Objectifs de l'action		
* Améliorer l'accessibilité des usagers aux services publics essentiels. * Renforcer la qualité et la diversité des services proposés par la Maison France Services. * Déployer l'offre de service du département sur le territoire. * Garantir une meilleure couverture territoriale en matière d'accès aux droits (santé, logement, emploi, justice, etc.). * Réduire les inégalités d'accès aux services pour les publics les plus éloignés du numérique ou en situation de précarité.		
Descriptif de l'action		
L'action vise enfin à structurer un réseau d'accès aux droits en organisant régulièrement des temps de rencontres. Elle vise également à élargir l'offre socle de la Maison France Services en intégrant de nouveaux partenaires institutionnels et associatifs (CAF, CPAM, CARSAT, France Travail, Défenseur des droits, etc.), en développant les permanences de services spécialisés sur le territoire et en adaptant les horaires et modalités d'accueil aux besoins des usagers. Elle prévoit enfin le déploiement de solutions mobiles ou de dispositifs itinérants, afin d'assurer une présence régulière des services d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire.		
Moyens nécessaires		
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Acteurs financiers
* Préfecture, Conseil départemental * CAF, CPAM, CARSAT, France Travail, MSA * Associations d'aide aux personnes * Collectivités locales * Défenseur des droits * Médiateurs numériques * SAAD * Soliha (SPRH)	ARS, CAF, MSA, CD 27, Services de l'Etat	Services de l'Etat, CAF, CD 27
Calendrier prévisionnel		
* Constitution du réseau accès aux droits : dernier trimestre 2025 * Deploiement d'outils de communication : premier semestre 2026 * Ajustements et pérennisation : 2025-2026		
Evaluation		
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite
* Diagnostic territorial des besoins en services d'accès aux droits. * Déploiement de points d'accès mobiles (bus ou camions itinérants). * Campagnes de communication ciblées pour informer les habitants.	* Nombre de services supplémentaires proposés * Nombre de permanences et de partenaires mobilisés * Fréquentation des France Services et des dispositifs itinérants * Réduction des non-recours aux droits	* Implication forte des partenaires institutionnels et locaux (conventions formalisées, coordination efficaces entre les acteurs) * Diagnostic territorial précis et partagé (analyse fine des besoins des habitants) * Formation continue des agents France Services (renforcer les compétences des agents, sensibilisation au non-recours) * Accessibilité élargie et adaptée (horaires étendue, déploiement de services mobiles) * Communication claire et ciblée (Actions d'information visibles et accessibles, travail en réseau avec les associations locales pour relayer les dispositifs) * Suivi, évaluation et ajustement

	Fiche projet n°2. Mettre en place des réseaux d'acteurs favorisant la coopération	FP2.A5
	Intitulé de l'action n°5. Elaborer un Contrat Local de Santé (CLS)	
Changement visé n°5		
n°5. Chaque habitant a connaissance des ressources en matière de prévention et accède à une offre de soins facilitée. Les professionnels qui les accueillent offrent un accompagnement de qualité.		
Changement intermédiaire		
n°1 : Les acteurs éducatifs, sociaux et médicaux mutualisent leurs connaissances et leurs moyens pour contribuer au changement visé		
Eléments de diagnostic		
* 5 Maisons de santé gérées par une SISA - Société interprofessionnelle de soins ambulatoires, un statut pour permettre le versement de subventions aux maisons de santé pluriprofessionnelles - 43% des professionnels de santé du territoire regroupés sur les Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA) * Une CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) est en cours d'élaboration de son projet de santé (CPTS Eure Ouest - territoire des 51 communes LPA + Nord de l'IBTN) qui permet de regrouper, à leur initiative, les professionnels de santé d'un territoire autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes * Santé mentale : indice supérieur à celui de la France plaçant l'EPCI en situation défavorable pour les troubles psychiatriques débutant à l'enfance * 2% d'allocataires de l'AAH (allocation adulte handicapé) * Prévention et dépistage : taux inférieur au département et à la région + de données dans le diagnostic du CLS		
Objectifs de l'action		
* Le contrat local de santé (CLS) a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local. * Le CLS mobilise des acteurs du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social), ainsi que tous les secteurs ayant un impact sur la santé (l'action sociale, le logement, le travail, l'éducation, la jeunesse, l'urbain, le développement durable...) et s'appuie sur des démarches participatives (démocratie sanitaire, locale et participation des habitants).		
Descriptif de l'action		
Le CLS est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée il fait l'objet d'une démarche projet structurée autour de : * La réalisation d'un diagnostic territorial partagé et participatif, qui doit permettre d'articuler un plan d'action global pensé dans la durée * La définition d'axes stratégiques par les signataires * Le déploiement d'un volet consacré à la santé mentale tenant compte du Projet Territorial de Santé Mentale * L'élaboration d'un plan d'actions * La définition des modalités de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation * Une durée de 3 ans (premier CLS puis 5 ans) * Suite à l'écriture du CLS : Mutualisation des instances décisionnaires avec la Convention Territoriale Globale dans une approche transversale, cohérente et collaborative		
Moyens nécessaires		
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Acteurs financiers
CCLPA : mobilisation d'un coordinateur du CLS (0,5 ETP), CPTS, DAC (dispositif d'appui à la coordination) Ouest 27	ARS, CAF, DSDEN, MSA, Région, CD 27	ARS, CCLPA
Calendrier prévisionnel		
* Renouvellement de la CTG 2024-2028 en juin 2024 * COPIL de présentation du diagnostic et des enjeux stratégiques du CLS : 10 juin 2025 * Prise de poste de la coordinatrice du CLS : janvier 2026 (poste mutualisé CTG/CLS)		
Evaluation		
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite
* élaboration du diagnostic * mise en place des actions du CLS * participation à la CPTS	* les habitants s'inscrivent dans leur parcours de soin : prévention, premier et second secours * un réseau construit entre les professionnels de santé	* recrutement d'un coordinateur * implication des autres institutions signataires (cohérence territoriale et des actions)

	Fiche projet n°2. Mettre en place des réseaux d'acteurs favorisant la coopération Action n°6 Améliorer et développer le réseau d'orientation	FP2.A6																					
Changement visé fin de projet n°4 : Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.																							
Changement intermédiaire n°4 : Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.																							
Éléments de diagnostic																							
Données démographiques - CCLPA * Population : 20 367 hab. en 2021 (49,6 hab/km2 99,7 hab.km2 Eure). Source Insee * 29,3% de la population a moins de 25 ans en 2022. Source Portrait de territoire Caf * 38% des foyers monoparentaux bénéficient de l'Allocation de soutien familial en 2022. Sources Cafdata, 2023 * Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail de moins de 26 ans au 30 septembre 2024 : 16% (18% Normandie) évolution annuelle +0,5% (+2% en Normandie). Source : France Travail / STMT * Taux de scolarisation des 15-17 ans : 94,4% (95,1% dans l'Eure) et des 18-24 ans : 28,4% (36,7% dans l'Eure) en 2021. * Augmentation de 9,64% de la population NON scolarisée de 15 ans ou plus entre 2010 et 2021 (75% ont un brevet et plus en 2021 contre 64,3% en 2010) FFOM "jeunesse" dans le cadre du renouvellement de la CTG * Partenariat actif avec les 3 collèges * Renforcement du travail transversal avec le secteur enfance (projets passerelles) * Manque de mobilité (territoire étendu, pas ou peu de transport en commun) * Une carte scolaire (coll/lycée) très étendue qui "disperse" les jeunes et qui complexifie leur mobilisation	Le territoire et ses caractéristiques principales Données nationales - orientation formation et diplôme * 93,1% de bacheliers en 2021 dans l'Eure (93,7% Normandie) Source : Ministère en charge de l'éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). * Au niveau national, 42% des élèves interrogés estiment que la réflexion sur l'orientation débute en seconde ou pendant les "années collège". Source Baromètre Parcoursup 2024 Bilan académique Parcoursup 2024 * Nombre de formation de l'académie Normandie sur Parcoursup : 4,47% des formations en France * Capacité d'accueil de l'académie Normandie sur Parcoursup : 4,3% de la France * 69% des élèves de terminale inscrits sur Parcoursup sont hors académie, 55% ont reçu une proposition hors académie et 15% ont finalement accepté une proposition hors académie * 23% des candidats inscrits et 37% des candidats ayant reçu une proposition ont finalement accepté une proposition dans l'académie	Bilan 2023 - service EJO Ateliers éducatifs au sein des 3 collèges de secteur des élèves du territoire * Accompagnement à la scolarité et à l'orientation * Animations ponctuelles / jeux de société * Valorisation/ confiance en soi * En 2023, 156 jeunes ont fréquenté les accueils jeunes (137 familles différentes). La moyenne d'âge des jeunes est de 12-13 ans																					
Consultation des usagers du portail famille de la collectivité dans le cadre du renouvellement de la CTG : * Méconnaissance des structures petite enfance, enfance et jeunesse et des activités "libre et gratuite" de proximité * Les familles interrogées souhaitent plus d'informations concernant : la scolarité, la santé, les violences type harcèlement (ce qui rejoint l'enquête menée fin 2024) * 49% des familles avec enfant(s) qui pratiquent une activité culturelle ou sportive le font hors du territoire * Les principaux réseaux de communication sont les établissements scolaires et le service Enfance Jeunesse (autres accueils, portail familles, etc.)																							
Enquête menée auprès des familles du territoire "programme d'actions parentalité" <table border="1"> <thead> <tr> <th>Thèmes :</th> <th>Format :</th> <th>Modalités :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Scolarité et vie scolaire</td> <td>1. Activités avec les enfants 84%</td> <td>1. Ateliers parents / enfants 91%</td> </tr> <tr> <td>2. Santé physique et mentale</td> <td>2. Rencontrer des professionnels 62%</td> <td>2. Groupe discussion / café 52%</td> </tr> <tr> <td>3. Relations entre enfants (violences)</td> <td>3. Acquérir des connaissances 48%</td> <td>3. Conférence / Débat 32%</td> </tr> <tr> <td>4. Usage des écrans et réseaux</td> <td>4. Rencontrer d'autres parents 35%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5. Relations parents/enfants</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>6. Handicaps et particularités</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Thèmes :	Format :	Modalités :	1. Scolarité et vie scolaire	1. Activités avec les enfants 84%	1. Ateliers parents / enfants 91%	2. Santé physique et mentale	2. Rencontrer des professionnels 62%	2. Groupe discussion / café 52%	3. Relations entre enfants (violences)	3. Acquérir des connaissances 48%	3. Conférence / Débat 32%	4. Usage des écrans et réseaux	4. Rencontrer d'autres parents 35%		5. Relations parents/enfants			6. Handicaps et particularités		
Thèmes :	Format :	Modalités :																					
1. Scolarité et vie scolaire	1. Activités avec les enfants 84%	1. Ateliers parents / enfants 91%																					
2. Santé physique et mentale	2. Rencontrer des professionnels 62%	2. Groupe discussion / café 52%																					
3. Relations entre enfants (violences)	3. Acquérir des connaissances 48%	3. Conférence / Débat 32%																					
4. Usage des écrans et réseaux	4. Rencontrer d'autres parents 35%																						
5. Relations parents/enfants																							
6. Handicaps et particularités																							
Sondage complémentaire auprès des familles intéressées par un "programme d'actions parentalité" (2025) Sur la répartition des enfants par tranche d'âge parmi les familles qui ont répondu, 30% ont de 12 à 18 ans et + (sont généralement les aînés des fratries) Classements des attentes des familles : 1. Ateliers parents/enfants 2. Atelier entre parents 3. Groupe de discussion ou d'échange avec d'autres parents 4. conférences / débats																							
Objectifs de l'action Ateliers collège * Bien-être : Gagner/ renforcer la confiance en soi, s'épanouir au collège, développer la curiosité et l'esprit critique des élèves * Scolarité : Redonner du sens, donner envie de poursuivre * Orientation : comprendre et choisir une orientation post 4ème et/ou post 3ème Réseau orientation * Poursuivre l'engagement de la collectivité dans le cadre de la charte "la fabrique des compétences en Normandie" de l'AROM (réseau d'ambassadeurs métier, dispositif immersion,...) * Organiser des actions à destination des parents (avec ou sans leurs enfants) dans le cadre du programme d'actions parentalité (FP5.A17 de la CTG) * Développer ou renforcer des relations avec les écoles (collèges, lycées, acteurs de l'Accueil, de l'information et de l'Orientation - AIO) Réfléchir à une action parents/ado ou parents d'ado dans le cadre du projet parentalité																							
Descriptif de l'action 1. Poursuivre les ateliers éducatifs dans les 3 collèges * Vivre ensemble au collège Janine Vancayzele de Thiberville (24 élèves de 6e) Le mardi de 11h40 à 12h40 au collège en 1/2 groupe dans le CDI * Au cours de l'année, les élèves d'une même classe expérimentent et découvrent différentes activités et animations ludiques (expression corporelle, écrite ou orale, débats/échanges, jeux de société, découverte d'outils de gestion du stress,...) leur permettant de renforcer certaines compétences psychosociales (ex. solidarité, empathie, gestion de ses émotions, coopération,...) * Coup de pouce à Montfort sur Risle (8 élèves de 4e) Le jeudi en semaine impaire de 13h35 à 17h et quelques journées ponctuelles. En 3 phases : Phase 1 (Sept à déc) : sortie de cohésion, ateliers de confiance en soi, d'orientation et d'expression, intervention du psychologue de l'EN, bilan intermédiaire Phase 2 (janvier à mai) : visites d'établissements scolaires, mini-stages en lycées pro, stages en entreprises, salon régional de l'orientation et des métiers, accompagnement à l'orientation pour l'année suivante, bilan intermédiaire Phase 3 (juin) : bilans et orientations finales, sortie ludique de fin d'année, pot festif de clôture 2. Renforcer le réseau d'acteurs de l'orientation dans le cadre du partenariat avec l'AROM * Poursuivre l'utilisation des ressources de l'Agence Régionale de l'Orientation (AROM) dans le cadre des actions menées : ambassadeurs métier, totem métiers dans les structures jeunesse de la collectivité, sortie au salon régional de l'orientation des métiers, formations "casque VR 360", expo métiers * Mobiliser les agents de la collectivité dans le cadre d'actions locales ou régionales (type "forums des métiers" dans les collèges) * Favoriser l'accueil de stagiaires au sein des services de la collectivité pour faciliter l'orientation et la construction des parcours professionnels (base de données) 3. Réfléchir à une action parents/ado ou parents d'ado dans le cadre du projet parentalité * Passerelle CM2/6e (journée spéciale CM2) au CL pour faire connaître l'accueil jeune * outils médiasphère * 1 à 2 actions par an avec les parents																							

Moyens nécessaires		
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Partenaires financiers
Service enfance jeunesse orientation (SEJO), jeunes, parents, intervenants, établissements scolaires locaux (MFR, lycées, collèges, écoles)	CAF, MSA, DSDEN, CD27, REGION (AROM)	CAF, MSA, CCLPA
Calendrier prévisionnel		
* Signature de la CTG 2024-2028 : juin 2024 * COPIL CTG : juin 2025 * Renouvellement projet éducatif : Décembre 2025 * Réunions de service jeunesse régulières * 2026-2028 : 1 COPIL par an, 1 bilan annuel en interne * Après 2026 : réflexion l'approfondissement des actions "orientation"		
Evaluation		
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite
* Liens renforcés avec les établissements scolaires et acteurs de l'AIO * Agir sur l'ambition des jeunes * Meilleure lisibilité de l'offre d'orientation sur le territoire * Renforcement de la coordination entre acteurs * Amélioration de l'accès à l'information pour les publics * Montée en compétence des professionnels * Meilleure orientation des publics	* Bilan qualitatif avec les jeunes participants aux ateliers collège * Nombre d'actions d'information menées (forums, ateliers, permanences...) * Taux de participation des publics aux actions (jeunes, familles, professionnels) * Perception de la lisibilité de l'offre d'orientation (amélioration perçue par les bénéficiaires) * Qualité de la coopération entre partenaires (fluidité des échanges, partage d'information). Indicateurs d'impact : * Amélioration du taux d'orientation réussie (ex. : jeunes en formation, en emploi, en stage). * Réduction des ruptures de parcours (décrochage, réorientations non accompagnées). * Mobilisation plus précoce ou plus fréquente des publics dans leur parcours d'orientation.	* Implication active des acteurs de l'orientation (CIO, Éducation nationale, Missions locales, structures jeunesse, CAF, AIO...) * Outils d'information actualisés et accessibles (guides, cartographies, plateformes numériques...) * Diffusion efficace auprès des publics (jeunes, familles, professionnels...) * Prise en compte de la parole des jeunes et des familles dans la construction des actions.

	Fiche projet n°3. Organiser des événements favorisant l'accès aux services			FP3.A7
	Intitulé de l'action n°7. Organiser des forums et des semaines à thèmes à rayonnement intercommunal			
Changement n°1	Changement n°3	Changement n°4	Changement n°5	
Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.	Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.	Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.	Chaque habitant a connaissance des ressources en matière de prévention et accède à une offre de soins facilitée. Les professionnels qui les accueillent offrent un accompagnement de qualité.	
Changement intermédiaire	Changement intermédiaire	Changement intermédiaire	Changement intermédiaire	
2.2 Les habitants identifient les ressources et acteurs du territoire afin de renforcer leur pouvoir d'agir (coordination)	2. Les professionnels coopèrent afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins repérés des habitants	3. Les habitants, quel que soit leur âge ou leur situation, disposent des moyens nécessaires pour être acteurs de leur parcours de vie	1. Les acteurs éducatifs, sociaux et médicaux mutualisent leurs connaissances et leurs moyens pour contribuer au changement visé	
Eléments de diagnostic				
* Absence d'évènement "festifs et rassembleurs" en faveur d'une dynamique locale et de la promotion du territoire * Territoire étendu impliquant des difficultés de mobilités * Offre culturelle (+ infrastructures) plutôt restreinte... * Pas de coordination de la vie associative * Manque de valorisation et de reconnaissance des compétences et plus value du tissu associatif local * Pas de structure d'animation de la vie sociale / Tiers lieu * 260 associations référencées par les offices de tourisme en 2023 dont 60 associations financées par la CC (axe jeunesse et culture) * Environ 50% des communes ont un club senior				
Objectifs de l'action				
* Valoriser la proximité et la diversité des acteurs locaux * Favoriser la coopération des partenaires et acteurs locaux				
Descriptif de l'action				
1. Animer/coordonner les forums des associations du territoire * Définir des thématiques * Dates, communication, lieux 2. Proposer des semaines à thèmes (assos, institutions,...) à rayonnement intercommunal * se saisir des évènements nationaux type semaine de la petite enfance, semaine bleue, journée nationale droits des femmes, autisme, "sport ma santé", numérique, Journée de l'Europe et semaine des langues, évènements autour des Jeux Olympiques et Paralympiques,... Ex : Anim'Ma Nature (troupes, écoles, spectacle,...) * festival de la petite enfance, jeunesse et parentalité (programmation culturelle polyvalente à construire avec les acteurs du territoire) 3. Organiser une tournée "Ville à joie" 15 dates sur 8 communes : * commerces, des services de santé, des services publics et plein d'autres intervenants dans les villages où ils ne passent plus. * restauration, buvette et une place réservée aux producteurs locaux * Une étude territoriale avec des questionnaires distribués pendant l'évènement sur les besoins des habitants, des tests de futurs services... 4. Organiser des évènements intercommunes * cafés mobiles, soirées jeux, bal populaire, fêtes des villages, "intervillage", caravane artistique,... 5. Organiser/renouveler des forums santé sur le territoire * Rendre visible l'offre * Faire venir des acteurs qui n'interviennent pas sur le territoire aujourd'hui (ex. planeth patient)				
Moyens nécessaires				
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Partenaires financiers		
CCLPA (tous les services) * Communes (+ élus) * Institutions * DAC Ouest 27 (Dispositif d'appui à la coordination), SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires), Institutions + opérateurs du territoire * Associations, * Etablissements scolaires	Caf, MSA, CD27, DSDEN, ARS, Services de l'Etat dans l'Eure, Région	LEADER, Caf, MSA		
Calendrier prévisionnel				
* Mettre en place des réseaux d'acteurs à partir de sept 2024 (Fiche projet 2 : Mettre en place des réseaux d'acteurs favorisant la coopération. Actions de 3 à 6) * Démarrage des actions - printemps 2025				
Evaluation				
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite		
* organisation de premiers évènements au printemps 2025 (tournée ville à joie, semaines thématiques,...)	* une offre locale davantage mise en valeur * des acteurs locaux qui ont davantage connaissance des financements * Nbre d'évènements à l'échelle interco organisés * Nbre de participants, nbre d'acteurs impliqués	* Implication des communes * Financement des évènements (y compris CCLPA)		

	Fiche projet n°3. Organiser des événements favorisant l'accès aux services		FP3.A8
	Intitulé de l'action n°8. Utiliser les lieux de rassemblement pour diffuser de l'information et mener des actions de prévention et de promotion de la santé		
Changement n°5			
Chaque habitant a connaissance des ressources en matière de prévention et accède à une offre de soins facilitée. Les professionnels qui les accueillent offrent un accompagnement de qualité.			
Changement intermédiaire			
3. 3. Les habitants s'inscrivent dans leurs parcours de soins (prévention, 1er recours, second recours) et sont acteurs de leur santé			
Éléments de diagnostic			
* Faible recours aux dispositifs de prévention existants * Présence de problématiques de santé publique ou sociales récurrentes (maladies cardiovasculaires, marqueurs en santé mentale,...) * Inégalités d'accès à l'information sur le territoire			
Objectifs de l'action			
En lien avec les fiche action CLS et l'organisation d'événements intercommunaux.			
Objectif général : Renforcer la sensibilisation de la population en utilisant les lieux de rassemblement comme vecteurs d'information et de prévention sanitaire, sociale et environnementale. Objectifs spécifiques : * Cibler efficacement les publics en situation de vulnérabilité ou éloignés de l'information institutionnelle. Promouvoir des comportements responsables en matière de santé, sécurité, citoyenneté et environnement. * Créer une proximité entre les institutions et les habitants par des actions de terrain régulières.			
Descriptif de l'action			
Cette action consiste à mobiliser les lieux de rassemblement existants (marchés, établissements scolaires, festivals, etc.) comme supports pour : * Installer des stands d'information animés par des agents ou des partenaires * Organiser des campagnes de sensibilisation (prévention santé, lutte contre les violences, tri des déchets, etc.) * Distribuer des brochures, flyers, kits de prévention * Mettre en place des ateliers ludiques et pédagogiques (jeux, quizz, démonstrations) En lien avec la fiche action FP3.A7 "organisation d'événements intercommunaux" 1. Proposer des semaines à thèmes (assos, institutions,...) à rayonnement intercommunal * se saisir des événements nationaux type semaine de la petite enfance, semaine bleue, journée nationale droits des femmes, autisme, "sport ma santé", numérique, Journée de l'Europe et semaine des langues, événements autour des Jeux Olympiques et Paralympiques,... Ex : Anim'Ma Nature (troupes, écoles, spectacle,...) * festival de la petite enfance, jeunesse et parentalité (programmation culturelle polyvalente à construire avec les acteurs du territoire) 2. Organiser/renouveler des forums santé sur le territoire * Rendre visible l'offre * Faire venir des acteurs qui n'interviennent pas sur le territoire aujourd'hui (ex. planeth patient) Cette fiche action sera précisée et complétée dans le cadre de l'élaboration du CLS			
Moyens nécessaires			
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Partenaires financiers	
* Associations locales * ARS * Établissements scolaires * Élus et services municipaux et interco * Acteurs du secteur social et de la santé (dont CPTS) * Médias locaux	Caf, MSA, CD27, DSDEN, ARS	Caf, MSA, ARS	
Calendrier prévisionnel			
* Recensement des actions de prévention existantes dans le cadre du CLS : dernier trimestre 2025 * Signature du CLS : janvier 2026 * Déploiement d'actions complémentaires : à partir de 2026			
Evaluation			
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite	
* Amélioration de l'accès à l'information pour les publics éloignés des canaux classiques * Renforcement de la visibilité des actions de la CTG et de ses partenaires * Modification positive des comportements individuels et collectifs * Mobilisation durable des acteurs locaux * Émergence de lieux de rassemblement comme espaces d'éducation et de dialogue	* Nombre de lieux mobilisés * Fréquentation des stands / animations * Quantité de supports distribués * Évaluation qualitative via questionnaires de satisfaction * Taux de participation par type de public <i>Indicateurs d'impact :</i> * Évolution des comportements liés aux thématiques abordées * Renforcement du lien entre population et institutions	* Difficulté à capter l'attention dans les lieux ou événements très fréquentés * Besoin de coordination fine entre les partenaires * Intégration durable de ces actions dans la stratégie territoriale de prévention et de promotion de la santé * Développement d'un réseau de référents locaux sur le territoire pour relayer l'information (ex.CPTS)	

	Fiche projet n°4. Sensibiliser et former les élus et acteurs locaux afin d'encourager les initiatives citoyennes et solidaires	FP4.A9
	Intitulé de l'action n°9. Organiser des temps de sensibilisation et de formation thématiques entre les élus et acteurs locaux	
Changement n°1 Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.		Changement n°4 Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.
Changement intermédiaire 2.1 Les acteurs et les élus sont sensibilisés et développent des compétences en matière de démarche d'initiatives collectives et citoyennes		Changement intermédiaire 1. Les acteurs éducatifs, sociaux, médico-sociaux et les élus disposent des compétences nécessaires pour identifier les freins à l'émancipation des habitants
Eléments de diagnostic * Faible culture de la coopération inter-collectivités (entre communes et entre communes et l'interco) * Faible taux de participation citoyenne et associative aux politiques publiques (ex. PLUi) * Besoin d'appropriation des grands enjeux de transition * Manque de coordination entre les acteurs territoriaux * De nombreux élus, notamment municipaux, parfois récents dans leurs fonctions, n'ont pas toujours les outils ou les connaissances nécessaires pour exercer pleinement leur mandat sur des sujets complexes.		
Objectifs de l'action * Favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre élus et acteurs locaux (associations, institutions, entreprises, citoyens engagés). * Renforcer les compétences des élus et des partenaires sur des thématiques prioritaires du territoire (environnement, jeunesse, santé, aménagement, etc.). * Encourager une gouvernance partagée et plus efficace sur les projets territoriaux. * Créer une culture commune autour des enjeux stratégiques du développement local.		
Descriptif de l'action La CTG mettra en place des temps réguliers de rencontres, de sensibilisation et de formation sur des thématiques définies en lien avec les priorités du territoire. Ces sessions seront ouvertes aux élus locaux (communes, CTG) ainsi qu'aux habitants, acteurs locaux et institutionnels. Elles pourront prendre la forme de : * Séminaires participatifs * Ateliers thématiques * Formations animées par des experts locaux, nationaux ou internationaux * Visites de terrain		
Moyens nécessaires		
Services mobilisés - acteurs locaux * Elus municipaux, territoriaux, communautaires * Acteurs associatifs, économiques, institutionnels * Représentants des associations, comité des fêtes,...	Partenaires signataires ARS, CD, Région, MSA, Caf, services de l'Etat, DSDEN	Acteurs financiers A définir selon le nombre de sessions, les intervenants mobilisés et les frais logistiques (communication, location de salle, déplacements, etc.)
Calendrier prévisionnel * Juin 2025 : COTECH "culture" à destination des élus municipaux en présence des services culturels de la Région, DRAC et CD * Programme à déployer à partir de 2027		
Evaluation		
Résultats attendus * Renforcement des compétences des élus et des acteurs locaux sur des thématiques clés pour le développement du territoire (santé, éducation, culture, etc.). * Amélioration de la coordination et de la coopération entre les élus, les services de la CCLPA et les acteurs de terrain * Création d'une culture commune de la gouvernance territoriale fondée sur l'écoute, le dialogue et la co-construction des politiques publiques. * Mobilisation accrue des partenaires locaux autour des projets portés par la CTG, avec un engagement plus fort dans leur mise en œuvre. * Dynamisation des réseaux locaux, avec l'émergence de groupes de travail thématiques * Émergence d'initiatives locales concertées * Meilleure lisibilité des politiques publiques	Indicateurs d'évaluation * Nombre de sessions organisées par an * Taux de participation des élus et des acteurs locaux * Satisfaction des participants * Évolution des pratiques de gouvernance ou de coopération inter-acteurs	Conditions de réussite * Identification précise des besoins en formation et sensibilisation * Mobilisation active des élus et des acteurs locaux * Valorisation des retombées * Pérennisation de la démarche * Suivi et évaluation continue de l'action

	Fiche projet n°4. Sensibiliser et former les élus et acteurs locaux afin d'encourager les initiatives citoyennes et solidaires	FP4.A10
	Intitulé de l'action n°10. Développer la participation citoyenne des habitants en proposant des initiatives solidaires	
Changement n°1 Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire. Les habitants, quel que soit leur âge, s'autorisent à participer à l'animation de la vie sociale sur et en dehors du territoire.		Changement n°4 Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.
Changement intermédiaire 2.2 Les habitants identifient les ressources et acteurs du territoire afin de renforcer leur pouvoir d'agir (coordination)		Changement intermédiaire 3. Les habitants, quel que soit leur âge ou leur situation, disposent des moyens nécessaires pour être acteurs de leur parcours de vie
Éléments de diagnostic * Faible participation des habitants aux instances locales * Isolement social et manque de lien entre habitants * Manque de structuration ou d'accompagnement des initiatives citoyennes		
Objectifs de l'action * Renforcer la participation active des habitants à la vie locale * Encourager les dynamiques de solidarité entre générations, cultures et villages * Valoriser les compétences des citoyens et les mobiliser autour de projets d'intérêt général * Créer du lien social et lutter contre l'isolement		
Descriptif de l'action L'action consiste à valoriser ou à co-construire, avec les habitants et les partenaires locaux, des initiatives solidaires telles que : * Des cafés solidaires ou repas partagés * Des ateliers participatifs intergénérationnels (bricolage, jardinage, couture, numérique...) * Des bourses d'échanges de services ou savoirs * Des projets de village (amélioration du cadre de vie, compostage collectif, troc-livres...) * L'accompagnement de projets portés par les habitants (appel à initiatives citoyennes)		
Des outils de participation seront mobilisés : réunions publiques, boîtes à idées, plateformes numériques, forums citoyens, etc.		
Moyens nécessaires		
Services mobilisés - acteurs locaux Habitants du territoire (tous âges) Associations locales (ex.FDFR 27) Acteurs de l'économie sociale et solidaire Conseils municipaux CCAS	Partenaires signataires CD, Région, MSA, Caf, DSDEN, CAF	Acteurs financiers À définir selon le nombre de sessions, les intervenants mobilisés et les frais logistiques (communication, location de salle, déplacements, etc.)
Calendrier prévisionnel Après 2028 (après le lancement du réseau d'acteurs locaux)		
Evaluation		
Résultats attendus * Renforcement du lien social sur le territoire * Montée en compétences et valorisation des habitants * Augmentation de la participation citoyenne * Dynamisation des dynamiques locales et associatives	Indicateurs d'évaluation * Nombre de participants par action * Nombre d'initiatives citoyennes lancées * Diversité des publics impliqués * Retours qualitatifs des habitants (questionnaires, témoignages) * Évolution de la fréquentation des espaces de participation	Conditions de réussite * Mobilisation et coordination des partenaires locaux * Accessibilité des actions à tous les publics * Reconnaissance de l'engagement citoyen

	Fiche projet n°4. Sensibiliser et former les élus et acteurs locaux afin d'encourager les initiatives citoyennes et solidaires Intitulé de l'action n°11. Développer et renforcer les projets à l'initiative des jeunes	FP4.A11
Changement n°4		
Les habitants s'émancipent et s'autorisent des perspectives d'avenir ambitieuses.		
Changement intermédiaire		
2. Les acteurs du territoire coopèrent pour apporter des réponses adaptées aux habitants		
Eléments de diagnostic		
* 3 accueils jeunes répartis de façon stratégique en proximité des collèges * Capacité d'accueil : 8 places par secteur soit 24 places --> locaux inadaptés pour répondre à l'ensemble des demandes des familles (ex. sur le secteur de Saint-Georges-du-Vivère, 56 demandes restées en attente) * Des ateliers éducatifs menés dans les 3 collèges partenaires * Activités pendant les mercredis, les vacances scolaires (+ mini-séjours) et les soirées/samedis * Projet passerelle : CM1/CM2		
Objectifs de l'action		
* Agir sur le déterminisme social des jeunes en les rendant acteurs de leur parcours * Favoriser l'autonomie des jeunes par des projets citoyens		
Descriptif de l'action		
* Développer et conserver les actions en direction de la jeunesse * Conserver et développer le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), PRE (programme de réussite éducative) * mini-séjours 11-17 ans * chantiers jeunes bénévoles (ex. restauration d'une mare naturelle) * projets jeunes * chantiers jeunes/participation intergénérationnelle * Développer un salon littéraire impliquant les jeunes du territoire * Activités de l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) : contribuer à la formation du jeune citoyen par le développement de la responsabilité, du civisme, de l'autonomie au travers de la pratique d'activités physiques, sportives, d'activités socioculturelles (développées sur le territoire sur le secteur de Saint-Georges du Vivère notamment) * Développer les projets à l'initiative des jeunes * Permettre à des jeunes de construire leur séjour autonome * Conseil communautaire des jeunes * Appel au volontariat citoyen dans les projets (ex. de contrepartie. Bafa/permis citoyen)		
Moyens nécessaires		
Services mobilisés - acteurs Service enfance jeunesse orientation (SEJO), pôle environnement, tourisme, Mission locale (MILOE), Fédération des foyers ruraux de l'Eure (FDFR27), acteurs locaux selon projet (structures d'accueil du handicap, Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, ...), communes, USEP	Partenaires signataires CAF, MSA, CD27, DSDEN, Région Normandie	Acteurs financiers CCLPA, MSA, CAF, LEADER...
Calendrier prévisionnel		
Conserver et développer les projets pendant toute la durée de la convention		
Evaluation		
Résultats attendus * coopération entre les communes, les acteurs locaux et les jeunes * prise en compte des jeunes dans les initiatives citoyennes * rédaction d'un projet pédagogique commun aux 3 accueils	Indicateurs d'évaluation * nombre de projets portés par les jeunes * développement et maintien des capacités d'accueil	Conditions de réussite * implication des équipes d'animation * implication des élus

	Fiche projet n°4. Sensibiliser et former les élus et acteurs locaux afin d'encourager les initiatives citoyennes et solidaires	FP4.A12
	Intitulé de l'action n°12. Favoriser l'ouverture des structures d'accueil aux enfants handicapés	
Changement n°3		
n°3 : Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.		
Changement intermédiaire		
1. Tous les acteurs (professionnels et habitants) disposent des compétences nécessaires pour identifier les freins (mobilité, psychologique, isolement) à l'accès aux droits		
Eléments de diagnostic		
* Faible représentation des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil * Manque de ressources et de coordination entre les acteurs * Manque d'agents ayant suivi une formation spécifique		
Objectifs de l'action		
* Garantir à tous les enfants et jeunes, quels que soient leurs besoins spécifiques, un accès équitable aux structures d'accueil. * Promouvoir l'inclusion dans les structures de la petite enfance, de l'enfance (accueils périscolaires, centres de loisirs) et de la jeunesse (espaces jeunes, séjours vacances, etc.). * Accompagner les familles dans leurs démarches et leurs parcours. * Former et soutenir les professionnels pour un accueil de qualité et sécurisé.		
Descriptif de l'action		
* État des lieux et identification des besoins * Sensibilisation et formation des équipes * Accompagnement des structures : Conseil et appui pour l'adaptation des projets pédagogiques, financement de matériel spécifique ou d'aménagements, soutien à l'embauche d'un personnel supplémentaire (animateur référent inclusion, accompagnant, etc.). * Communication et information des familles		
Moyens nécessaires		
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Acteurs financiers
Service enfance jeunesse orientation (SEJO), Loisirs pluriel, établissements scolaires	CAF, MSA, CD27, DSDEN, ARS	CCLPA, MSA, CAF, CNFPT (formation)
Calendrier prévisionnel		
* Des enfants et des jeunes sont déjà accueillis : recensement et valorisation auprès de la Caf notamment + budget dédié au matériel inclusif * Déploiement de la formation et d'accompagnements des structures après 2026		
Evaluation		
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite
* Accroissement du nombre d'enfants et jeunes en situation de handicap accueillis * Professionnalisation renforcée des équipes * Pérennisation des démarches inclusives	* Nombre de structures ayant adapté leur accueil aux enfants en situation de handicap * Nombre d'enfants accueillis par tranche d'âge (0-3, 3-11, 12-18 ans) * Nombre de professionnels formés * Taux de satisfaction des familles et des équipes * Évolution de la durée moyenne d'accueil pour les enfants en situation de handicap	* Implication des équipes d'animateurs * Formation et accompagnement des professionnels * Mise à disposition de moyens humains et financiers * Soutien politique et institutionnel au niveau local

	Fiche projet n°5. Soutenir la création et le maintien des services		FP5.A13
	Action n°13. Réaliser une évaluation des politiques publiques engagées		
Changement n°3			
Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.			
Changement intermédiaire			
1. Tous les acteurs (professionnels et habitants) disposent des compétences nécessaires pour identifier les freins (mobilité, psychologique, isolement) à l'accès aux droits			
Eléments de diagnostic			
1. Multiplicité des acteurs et dispersion des actions			
* La CTG mobilise une grande diversité de partenaires institutionnels, associatifs et techniques, le risque de duplication des interventions ou d'actions cloisonnées faute d'évaluation partagée.			
* Nécessité de renforcer la cohérence globale et la lisibilité des politiques publiques à l'échelle du territoire.			
2. Évolution des besoins des habitants depuis la signature de la CTG			
Les attentes sociales, économiques et numériques des habitants évoluent de manière constante (crise sanitaire, inflation, besoins accrus en accompagnement social, etc.).Des ajustements sont probablement nécessaires pour que les politiques répondent aux enjeux actuels.			
3. Approche évaluative encore trop peu développée à l'échelle locale			
L'évaluation des politiques publiques reste souvent ponctuelle et peu structurée.			
Besoin d'installer une culture commune de l'évaluation participative et d'amélioration continue.			
4. Focus sur la petite enfance et la parentalité			
Suite à la modification des statuts de la collectivité en décembre 2024, la CCLPA est l'autorité organisatrice du SPPE. Elle devra, au regard du diagnostic et de l'observatoire annuel, planifier un schéma de territorial de maintien et de développement des places d'accueil tant en matière d'accueil collectif qu'individuel. A ce titre, 2 fiches actions sont inscrites à la CTG (accompagnement et soutien au développement des MAM, déploiement de l'accueil collectif).			
Objectifs de l'action			
* Mesurer l'impact des politiques publiques conduites dans le cadre de la CTG.			
* Identifier les réussites, les freins et les marges d'amélioration.			
* Renforcer la lisibilité et la cohérence des actions partenariales sur le territoire.			
* Favoriser une dynamique d'amélioration continue et de pilotage partagé avec les acteurs locaux.			
* Préparer le renouvellement ou l'évolution de la convention en s'appuyant sur des éléments objectifs.			
Descriptif de l'action			
L'évaluation vise à analyser l'efficacité, la pertinence et la cohérence des actions mises en œuvre depuis la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF. Elle portera sur l'ensemble des champs couverts par la CTG (petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits, etc.). L'objectif est de dégager des recommandations concrètes pour ajuster les politiques publiques locales aux besoins réels des habitants.			
* Prévoir un temps dédié à l'évaluation lors des réunions du comité de pilotage			
* Définition du périmètre, des indicateurs et de la méthodologie (quantitative et qualitative).			
* Collecte de données : rapports d'activité, enquêtes, entretiens, ateliers participatifs.			
* Analyse des résultats par chemin de changement, fiches projet et actions			
Moyens nécessaires			
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Partenaires financiers	
* Services de la CCLPA * Acteurs associatifs et institutionnels impliqués dans la mise en œuvre des actions * Usagers des services concernés	CAF, ARS, DSDEN, Services de l'Etat dans l'Eure, MSA, Région, CD 27	Institutions impliquées dans la CTG	
Calendrier prévisionnel			
* Renouvellement de la CTG 2024-2028 en juin 2024			
* 1 à 2 COPIL par an			
* Observatoire PE : - présentation en COPIL CTG de juin 2025 et actualisation anuelle			
Evaluation			
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite	
* Attractivité et réponse aux besoins des (nouveaux) ménages * Amélioration de la qualité d'accueil et des conditions de travail des agents * Un observatoire petite enfance départemental décliné pour la CCLPA	* Mise en adéquation de l'offre d'accueil aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire * Nombre de partenaires impliqués dans le processus d'évaluation * Taux de retour des enquêtes ou questionnaires * Production et diffusion du rapport d'évaluation * Intégration des recommandations dans les futurs plans d'action * Taux de satisfaction des acteurs sur la démarche participative	* Mobilisation et disponibilité du public * Valorisation des actions existantes * diversifier le mode de diffusion des enquêtes * Observatoire partagé collectivité / CAF / PMI	

	Fiche projet n°5. Soutenir la création et le maintien des services		FP5.A14
	Action n°14. Soutenir la création d'un EVS* ou d'un CS* sur le territoire		
Changement visé n°1			
Les générations se rencontrent et sont actrices du projet social de territoire.			
Changement intermédiaire			
3. Les acteurs et les élus soutiennent les initiatives des habitants (participation citoyenne)			
Eléments de diagnostic			
* Manque de coordination entre les acteurs locaux			
* Isolement des acteurs (milieu rural)			
* Faible lisibilité de l'offre de services pour les habitants			
* Besoin d'une dynamique territoriale partagée : volonté exprimée par plusieurs partenaires (dans les entretiens ou groupes de travail de la CTG) de se (re)connaître et travailler davantage ensemble			
Objectifs de l'action			
* Offrir un espace d'accueil, d'accompagnement et de soutien aux habitants.			
* Favoriser l'accès à la culture, à la formation, à l'insertion professionnelle et à la participation citoyenne.			
* Promouvoir la mixité sociale et l'inclusion des publics les plus vulnérables.			
* Développer des actions collectives et des projets participatifs.			
Descriptif de l'action			
La création d'un EVS ou d'un CS implique plusieurs étapes :			
1. Analyse des besoins locaux : Recueillir les attentes des habitants, identifier les zones géographiques les plus fragiles et les types de services nécessaires (culture, loisirs, accompagnement social, insertion professionnelle, etc.).			
2. Consultation des acteurs locaux : Impliquer les associations, les collectivités locales, les acteurs sociaux et les habitants dans le processus de création.			
3. Création d'un projet structuré : Rédiger un projet détaillant les objectifs, les actions envisagées, les moyens nécessaires et le financement.			
4. Recherche de financement : Mobiliser les financements publics (État, Région, Département) et privés (partenaires locaux, mécénat).			
5. Mise en place des infrastructures : Identifier un local adapté à l'accueil du public, aménager l'espace et organiser les équipements nécessaires.			
6. Recrutement des animateurs et des bénévoles : Organiser une équipe de professionnels et de bénévoles pour animer et gérer les activités.			
7. Lancement de l'activité : Organiser une ouverture officielle du lieu et des premières actions proposées.			
Moyens nécessaires			
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Acteurs financiers	
Recrutement d'un coordinateur de projet, d'animateurs spécialisés (insertion, animation socioculturelle, etc.), gestionnaires et bénévoles. Acteurs locaux	Caf, MSA	La CTG pourrait jouer un rôle clé dans le financement d'un EVS ou CS en apportant des subventions pour le démarrage du projet et en soutenant l'infrastructure nécessaire à l'accueil du public. De plus, la CTG pourrait faciliter les démarches administratives et l'engagement des partenaires institutionnels locaux.	
Calendrier prévisionnel			
Diagnostic et identification des acteurs à partir de 2028			
Evaluation			
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite	
* Renforcement du lien social et de la cohésion communautaire	* Nombre de bénéficiaires	* Effectuer une étude de terrain préalable et des consultations régulières pour ajuster le projet en fonction des retours des usagers.	
* Accès facilité aux services sociaux, éducatifs et culturels	* Taux de fréquentation	* Créer une gouvernance partagée et transparente, impliquer toutes les parties prenantes dès la phase de conception et maintenir des réunions régulières pour suivre l'évolution du projet.	
* Inclusion des publics vulnérables	* Satisfaction des usagers	* Un financement stable et diversifié	
* Création de liens entre les habitants et les acteurs locaux	* Nombre de bénévoles engagés	* Identifier des locaux adaptés, procéder à leur aménagement en tenant compte des besoins des usagers, et garantir une accessibilité optimale	
* Dynamisation du territoire et du développement local	* Impact sur l'insertion sociale et professionnelle	* Recrutement et formation d'une équipe compétente	
* Amélioration de la qualité de vie des habitants	* Augmentation des interactions sociales entre les différentes générations et catégories sociales.	* Communication et promotion de l'action	
	* Taux de participation des habitants et des associations aux réunions de concertation et aux événements organisés par l'EVS ou le CS.	* Suivi régulier et évaluation de l'impact	

	Fiche projet n°5. Soutenir la création et le maintien des services	FP5.A15
	Action n°15. Soutenir la création et l'accompagnement de MAM* sur le territoire	
Changement visé fin de projet		
n°3 : Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.		
Changement intermédiaire		
n°2 : Les professionnels coopèrent afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins repérés des habitants		
Eléments de diagnostic		
Suite à l'actualisation du diagnostic dans le cadre du renouvellement de la CTG 2024-2028, on constate que les besoins en matière d'accueil se sont amplifiés bien que des projets structurants (privés) aient vu le jour : * Ouverture de 2 micro-crèches privées de 12 places sur le secteur de Corneilles/Epaignes, une MAM à St Pierre de Corneilles-> pas d'offre sur les secteurs de Thiberville et Saint Georges du Vièvre (STGV). Néanmoins, 2 projets de MAM sont en cours (Lieurey et STGV) en 2025. * Le nombre d'assistantes maternelles en activité continue de diminuer progressivement alors que le nombre de demandes d'accueil augmente. Suite à la modification des statuts de la collectivité en décembre 2024 conformément aux dispositions de la loi « plein emploi » de 2023, la CCLPA est l'autorité organisatrice du Service Public Petite Enfance (SPPE) depuis le 1er janvier 2025. A ce titre, la CCLPA doit notamment recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles et de modes d'accueil (via l'observatoire de la Petite enfance) et informer et accompagner les familles et les futurs parents (via les 3 RPE du territoire).		
Objectifs de l'action		
Encourager le maintien et l'installation d'assistants maternels sur le territoire		
Descriptif de l'action		
Missions des Relais Petite Enfance dans l'information et l'accompagnement des professionnels (à domicile ou en Mam)		
* Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels Informers les professionnels Informers et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr Proposer des temps d'échange et d'écoute * Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques Organiser des ateliers d'éveil Accompagner les parcours de formation des professionnels * Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels Promouvoir le métier d'assistant maternel		
Moyens nécessaires		
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Partenaires financiers
RPE, Communes d'implantation (élus), professionnels des MAM (ou futures)	CAF, MSA, CD 27 (PMI)	CAF (PSU RPE, Bonus CTG),CCLPA
Calendrier prévisionnel		
* Renouvellement de la CTG 2024-2028 en juin 2024 * Information et accompagnement des Mam par les RPE et la chargée de coopération petite enfance selon les opportunités		
Evaluation		
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite
*Equilibrage territorial et diversification des modes d'accueil * Attractivité et réponse aux besoins des nouveaux ménages * Amélioration de la qualité d'accueil et des conditions de travail des professionnels	* Maintien ou augmentation de l'offre d'accueil individuel * Mise en adéquation de l'offre d'accueil aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire	* Accompagnement des professionnels par la Caf et la PMI * Collaboration et volontarisme des communes d'implantation

	Fiche projet n°5. Soutenir la création et le maintien des services	FP5.A16
	Action n°16. Soutenir la création de structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse	
Changement visé fin de projet		
n°3 : Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.		
Changement intermédiaire		
n°2 : Les professionnels coopèrent afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins repérés des habitants		
Eléments de diagnostic		
La réflexion autour des modes d'accueil remonte à 2018, suite à la fusion des 3 EPCI, lorsqu'élus, techniciens et partenaires ont élaboré un diagnostic, repéré les attentes et les enjeux liés aux problématiques du territoire autour des questions de l'enfance et de la jeunesse. Des besoins en matière d'accueil ont été repérés et priorisés afin :		
* De diversifier et développer l'offre d'accueil permettant aux familles du territoire d'avoir le choix dans les structures d'accueil garantissant une continuité éducative		
* De développer des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de proximité et accessibles géographiquement et financièrement.		
* De développer deux pôles Enfance Jeunesse (PEJ) comme lieux de référence intégrant pour chaque structure : EAJE, Relais Petite Enfance (RPE),Accueil collectif de mineurs (ACM), salle ados et bureaux administratifs.		
Suite à l'actualisation du diagnostic dans le cadre du renouvellement de la CTG 2024-2028, on constate que les besoins en matière d'accueil se sont amplifiés bien que des projets structurants (privés) aient vu le jour :		
* Ouverture de 2 micro-crèches privées de 12 places sur le secteur de Corneilles/Epaignes, une MAM à St Pierre de Corneilles--> pas d'offre sur les secteurs de Thiberville et Saint Georges du Vièvre (STGV).		
* Locaux souvent partagés et/ou exiguës ne permettant pas de répondre aux besoins et posent un souci d'équilibrage territorial (RPE d'Epaignes, accueils enfance et ado dans les locaux scolaires...), alors que ces effectifs d'accueil augmentent chaque année (enfance et ado)		
* Le nombre d'assistantes maternelles en activité continue de diminuer progressivement alors que le nombre de demandes d'accueil augmente.		
Objectifs de l'action		
* Création de lieux d'accueils collectifs de mineurs concourant au développement des modes d'accueil et à l'épanouissement des enfants et des jeunes sur le territoire		
Descriptif de l'action		
* Construction de deux pôles enfance jeunesse intégrant chacun un EAJE PSU (Prestation de service unique de la CAF), le RPE, l'accueil de loisirs, une salle ados et les bureaux administratifs sur le secteur de Thiberville et Corneilles/Epaignes,		
* Construction d'un EAJE sur le secteur de St Georges du Vièvre (agrandissement du PEJ de STGV),		
* Réflexion d'intégrer des places AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle) dans les futurs accueils.		
* Agrandissement de l'accueil périscolaire de Lieurey : démarrage des travaux printemps 2026		
Moyens nécessaires		
Services mobilisés - acteurs	Partenaires signataires	Partenaires financiers
Service enfance jeunesse orientation (SEJO), Communes d'implantation (élus), associations, usagers, France Travail (pour AVIP), CD 27 (PMI)	CAF, Etat, MSA, CD 27	CAF (PSU, Bonus CTG et Bonus trajectoire de développement...), MSA (GMR), Etat, CCLPA
Calendrier prévisionnel		
* Renouvellement de la CTG 2024-2028 en juin 2024		
* Les décisions quant aux projets d'investissement petite enfance-enfance- jeunesse ont été ajourné après 2026 (contexte électoral) sauf pour l'agrandissement du périscolaire de Lieurey		
* Rédaction du schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (obligation SPPE) : 2025 (voir annexe)		
Evaluation		
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite
*Equilibrage territorial et diversification des modes d'accueil	* Harmonisation des projets d'établissement sur l'ensemble du territoire	* Charges de fonctionnement à déterminer avec les financements
* Attractivité et réponse aux besoins des nouveaux ménages	* Mise en adéquation de l'offre d'accueil aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire	* Recrutement nécessaire pour les EAJE (4 personnes/EAJE de 12 places)
* Amélioration de la qualité d'accueil et des conditions de travail des agents	*Création de places PSU	--> équipe intégrée au SEJO de la collectivité (intégration des agents et réorganisation du service à prévoir)
		* PEJ et secteurs ados : pas de recrutement à prévoir car service existant

	Fiche projet n°5. Soutenir la création et le maintien des services		FP5.A17
	Action n°17. Développer les actions d'accompagnement à la parentalité		
Changement visé fin de projet			
n°3 : Tous les habitants, notamment ceux qui se l'interdisent, ont accès aux droits et aux services adaptés à leurs besoins.			
Changement intermédiaire			
n°3 : Les habitants, quel que soit leurs freins, identifient les points d'accès et les services proposés			
Éléments de diagnostic			
Le territoire et ses caractéristiques principales			
* Population : 20 367 hab. en 2021 (49,6 hab/km2 99,7 hab.km2 Eure). Source Insee * Diminution des couples avec enfants (- 0,9% entre 2010 et 2021) mais forte augmentation des familles monoparentales (+ 32,5% entre 2010 et 2021) Source : Insee * Taux d'activité des 15 à 64 ans : 77,6% (76% dans l'Eure) * Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) : 9,1% (11,8% dans l'Eure).	* 63% des ménages avec enfant à charge du territoire sont allocataires dont 31% bénéficiaires de la Paje (près de 38% des ménages du territoire sont des familles - en couple ou monoparental confondu). Source Insee et Cafdata, 2021. * 38% des foyers monoparentaux bénéficient de l'Allocation de soutien familial en 2022. Sources Cafdata, 2023	* Absence de programme dédié à la parentalité mené par la collectivité mais : --> 6 groupes CLAS élémentaire --> Ateliers éducatifs au sein des 3 collèges couvrant les élèves du territoire --> 3 RPE	
Consultation des usagers du portail famille de la collectivité dans le cadre du renouvellement de la CTG :			
* Méconnaissance des structures petite enfance, enfance et jeunesse et des activités "libre et gratuite" de proximité * Peu d'activité pour les 3/5 ans * Les familles interrogées souhaitent plus d'informations concernant : la scolarité, la santé, les violences type harcèlement (ce qui rejoint l'enquête menée fin 2024) * 49% des familles avec enfant(s) qui pratiquent une activité culturelle ou sportive le font hors du territoire			
Enquête menée auprès des familles du territoire du fin 2024- début 2025			
* 214 familles intéressées par un programme d'actions parentalité * Près de 3/4 de ces familles ont 2 enfants ou + * + de 50% des enfants ont entre 3 et 12 ans			
Thèmes : 1. Scolarité et vie scolaire 2. Santé physique et mentale 3. Relations entre enfants (violences) 4. Usage des écrans et réseaux 5. Relations parents/enfants 6. Handicaps et particularités	Format : 1.Activités avec les enfants 84% 2.Rencontrer des professionnels 62% 3.Acquérir des connaissances 48% 4.Rencontrer d'autres parents 35%	Modalités : 1.Ateliers parents / enfants 91% 2.Groupe discussion / café 52% 3.Conférence / Débat 32%	
Objectifs de l'action			
* Valoriser les rôles et compétences des parents * Permettre aux parents de partager leurs expériences, leurs difficultés, leurs questionnements relatifs à la parentalité * Sensibiliser et informer sur des sujets liés à la parentalité et à des questions d'éducation * Favoriser des moments privilégiés d'échange et de complicité entre l'enfant et son parent * Permettre de nouveaux modes de relation à partir d'activités partagées La CNAF fixe 3 objectifs au soutien à la parentalité : accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, les soutenir dans l'éducation de leurs enfants, accompagner et prévenir les ruptures familiales Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité sont des actions mises en œuvre avec et pour les parents sur un territoire. * Structurer un réseau Parentalité			
Descriptif de l'action			
Le programme participe au développement des liens entre parents et enfants de 3 à 18 ans autour d'une activité collective. Il n'a pas de visée thérapeutique ni éducative. * 0-3 ans : déploiement d'informations collectives 1000 premiers jours dans les locaux des RPE animées par les sage-femmes de PMI * à partir de 3 ans : organisation de séances au trimestre : entre parents et parents/enfants Afin de fluidifier les échanges et la cohérence de l'offre sur le territoire, un réseau parentalité, avec les acteurs opérationnels sera mis en place début 2026.			
Moyens nécessaires			
Services mobilisés - acteurs locaux Service enfance jeunesse orientation (SEJO), parents, intervenants, CPTS Eure Ouest, prestataires selon thématiques	Partenaires signataires CAF, ARS, MSA, DSDEN, CD27	Partenaires financiers CAF (parentalité et/ou fonds locaux), MSA, CCLPA, ARS (volet prévention), CPTS	
Calendrier prévisionnel			
* Signature de la CTG 2024-2028 : juin 2024 * Sondage aux familles : décembre 2024- février 2025 * Analyse des questionnaires / "étude de faisabilité" en interne : mars 2025 * COTECH avec les institutions cosignataires : mars 2025 * Rencontre avec les parents intéressés : mai 2025 * COPIL CTG : juin 2025 * Démarrage des actions : septembre-octobre 2025 * Lancement du réseau Parentalité : début 2026 * Demande de subvention Reaap : début 2026 * Point d'étape (interne) : janvier 2026 * Evaluation n+1 (avec COTECH) : juin 2026 * 2026-2028 : 1 à 2 COTECH par an, 1 COPIL par an, 1 bilan annuel en interne			
Evaluation			
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite	
* Mettre à disposition des parents de l'ensemble du territoire des ressources et des services complémentaires liés à l'éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale si et quand ils en ressentent le besoin * Recenser et améliorer l'information avec les parents du territoire par le biais d'outils de communication et en les impliquant dans le choix des thèmes et activités	* Nbr de familles ayant fréquenté les actions (par type et global) * Nbr de séances (par type et global) * Nbr moyen de parents et d'enfants par séance * Evolution constatées des relations parents-enfants, des échanges entre parents * Appréciation des parents vis-à-vis des actions (questionnaires)	* Pour les activités parents-enfants : présence d'au moins un de ses parents, responsable de l'enfant pendant toute la durée de la séance * Le programme d'activités s'inscrit dans la régularité : le nbre de séance doit être en cohérence avec les objectifs et les besoins ciblés. * Le nbr de participants doit favoriser les échanges et assurer une bonne dynamique de groupe A titre indicatif : 5 à 10 parents accompagnés de leur (s) enfant(s) pour les activités parents-enfants et 8 à 12 parents non accompagnés de leur(s) enfant(s) pour les activités entre parents semble adapté. * Concernant les conférences/débats : elles visent à s'inscrire dans le projet parentalité global et sont complémentaires des autres actions. Il s'agit d'une amorce ou d'un aboutissement d'une réflexion avec les parents. Elles ciblent les parents et la présence de professionnels se justifie par leur mission d'accompagnement des familles. * L'information sur les actions doit faire l'objet d'une large communication auprès des parents du territoire (via le site "Parents Atout Eure", les établissements scolaires et accueils péri et extra scolaires, les maisons de santé,...)	

	Fiche projet n°5. Soutenir la création et le maintien des services Action n°18. Soutenir la mise en œuvre des actions du PMS* 2024-2026	FP5.A18
Changement visé fin de projet		
n°2 : Chaque habitant se déplace aisement quel que soit son âge, sa situation sociale ou géographique.		
Changement intermédiaire		
n°1.1 : Les habitants disposent de services de mobilité renforcés sur le territoire		
n°1.2 : Les acteurs éducatifs, sociaux, médico-sociaux, les élus coopèrent dans une démarche d'aller vers afin d'assurer l'accès aux droits et aux services dans et en dehors du territoire		
Éléments de diagnostic		
La Communauté de Communes est marquée par un déséquilibre défavorable dans les navettes domicile-travail. En effet, 1 actif sur 5 travaille dans sa commune de résidence (1 800 actifs). Entre 25 et 37 % travaillent dans les communes pôles (Thiberville, Corneilles, Épaignes, Lieurey), là où se situent également les zones d'activités économiques.		
* Une offre de services de proximité concentrée dans les centres-bourgs		
* Des problématiques d'accès aux droits identifiées (non recours aux droits entraînant une dégradation des situations)		
* Une offre en accueil collectif petite enfance quasi inexistante.		
* Pas de structures d'animation de la vie sociale mais un tissu associatif dense et varié et une maison des associations appartenant à la CCLPA		
Plan de mobilité simplifié 2024-2026		
La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge et les Communautés de Communes Pont-Audemer Val de Risle, Bernay Terres de Normandie et Roumois Seine souhaitent améliorer la qualité des déplacements au sein du territoire en s'associant à l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié selon 4 stratégies :		
* mobilité partagé et solidaire (Rézo Pouce,...)		
* transports en commun (coordination horaires cars et trains NOMAD,...)		
* modes doux et cyclotourisme (liaisons cyclables inter-EPCI,...)		
* intermodalité (cars-vélos,...)		
Objectifs de l'action		
* Accompagner la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan de mobilités simplifié qui sont en lien avec le diagnostic de la CTG.		
* Favoriser l'accessibilité des mobilités pour tous les publics, notamment les publics fragiles ou isolés.		
* Encourager la transition vers des mobilités plus durables.		
* Améliorer la cohérence et la lisibilité de l'offre de mobilité sur le territoire.		
Descriptif de l'action		
Cette action vise à soutenir la mise en œuvre concrète du PMS 2024-2026 à travers les différentes problématiques de mobilité identifiées dans le diagnostic de la CTG :		
* Programmation annuelle des actions en lien avec le calendrier du PMS.		
* Suivi et évaluation des projets réalisés (indicateurs de fréquentation, taux de recours aux services de mobilité...).		
* Coordination avec les autres actions de la CTG (notamment éducation, insertion, jeunesse,...).		
Moyens nécessaires		
Services mobilisés - acteurs locaux	Partenaires signataires	Partenaires financiers
Responsable de la mobilité, animatrice mobilité (1/4 4 interco), autres services, Associations de mobilité, d'insertion ou de solidarité <u>Écoles, collèges, services sociaux</u>	DSDEN, Etat, MSA, CD 27, Région	Région, MSA, Etat
Calendrier prévisionnel		
Tout au long du PMS et de la CTG		
Evaluation		
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation	Conditions de réussite
* Amélioration de l'accessibilité aux services et équipements	* Nombre d'actions du PdMS mises en œuvre sur la période	* Implication forte des élus et des services techniques locaux
* Renforcement de l'usage des mobilités durables	* Taux de fréquentation des services de mobilité créés ou renforcés	* Co-construction avec les usagers et les partenaires du territoire
* Réduction des inégalités territoriales et sociales de mobilité	* Réduction estimée des déplacements individuels en voiture	* Articulation avec les dispositifs existants
* Sensibilisation accrue de la population aux enjeux de la mobilité durable.	* Nombre de bénéficiaires des dispositifs d'aide à la mobilité	* Soutien financier et technique des partenaires institutionnels
* Renforcement de la coopération entre acteurs locaux		* Communication et sensibilisation régulières

Annexe 2 : MODALITÉS DE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

L'articulation avec la coordination du Contrat Local de Santé (CLS)

Dans le cadre de l'élaboration du CLS, action n°5 de la CTG, la Communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge a souhaité ajouter la mission de coordination du CLS au poste de chargé de coopération globale.

La CCLPA et la Caf de l'Eure ont donc convenu de l'expérimentation du co-financement, sur l'année 2026 en premier temps, du poste de chargé de coopération global à hauteur de :

- 0,5 ETP financé par la CAF au titre de la CTG,
- 0,5 ETP financé par l'ARS au titre de la coordination du CLS.

A compter du 1er janvier 2026, la CCLPA bénéficiera donc de 1.5 ETP de chargés de coopération contractualisés et soutenus par la CAF, au travers de 1 poste de chargé de coopération globale à mi-temps et de 2 postes de fonction de coopération thématique, soit

- 1 chargé de coopération Petite Enfance à 0,5 ETP et
- 1 chargé de coopération Enfance Jeunesse à 0,5 ETP.

Considérant que les signataires sont pour la plupart communs à la CTG et au CLS, les modalités de pilotage stratégique et opérationnel seront pour la plupart mutualisées comme suit :

- 1 à 2 COPIL / an commun CTG/CLS
- 3 à 6 COTECH thématiques /an (techniciens représentants des institutions cosignataires). Les partenaires des COTECH interviennent bien souvent de manière transversale sur l'ensemble des thématiques concernées par la CTG et par le CLS.

L'évaluation en continu des politiques publiques engagées :

- Le diagnostic de la CTG a été actualisé pour l'élaboration du CLS et il est désormais enrichi en données socio sanitaires
- Les modalités et indicateurs d'évaluation sont propres à chacune des actions CTG ou CLS mais certaines fiches actions de la CTG seront intégrées au CLS

L'organisation de l'animation de la relation avec la population :

- Les habitants et les acteurs locaux sont régulièrement sollicités et impliqués de manière transversale (ex. Parentalité, accès aux droits, animation de la vie locale)
- Mise à jour et valorisation d'informations et d'outils communs en terme d'accès aux droits

Annexe 3 Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant de la CTG Lieuvain Pays d'Auge 2025-2028

Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de l'EPCI	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1^{er} janvier 2026
Communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge	20 316 (Insee, 2022)	x Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 20 316 Habitants	x Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 20 316 Habitants	x Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 20 316 Habitants	x Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI ☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 20 316 Habitants

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : **Communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge**

Type de mode d'accueil/dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG			Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU	Nb de places : 0	Nb de places : 0	Nb de places : 0	Nb de places : 0	La création d'emploi sera déterminée en fonction des projets d'investissement de la prochaine gouvernance de la collectivité		Etudier la faisabilité de création d'un ou plusieurs services et modes d'accueil collectif : EAJE en PSU (type multi-accueil, crèche, micro-crèche), Les projets d'investissements (type, coûts et calendrier) seront déterminés à partir des orientations politiques et budgétaires de la prochaine mandature de la collectivité (fin 2026). Les partenaires financiers comme la CAF ou la MSA seront mobilisés pour appuyer financièrement les projets de l'EPCI (EAJE PSU). <i>Action 16 de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028</i>		Ingénierie interne : Chargés de coopération, direction des finances, responsables RPE Les moyens humains seront définis en fonction des projets.
Micro-crèche Paje	Nb de places : 24	Nb de places : 24	Nb de places : 36	Nb de places : 48			Pas de soutien financier de la part de la collectivité		
MAM	Nb de places : 16	Nb de places : 28	Nb de places : 36	Nb de places : 44	Accompagner les porteurs de projet de MAM dans leurs démarches pédagogiques (missions du RPE) - <i>Action 15 de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028</i>		Pas de soutien financier de la part de la collectivité		
Assistants maternels (hors MAM)	Nb de places : 302	Nb de places :	Nb de places :	Nb de places :	- Anticiper les départs à la retraite des AMA et améliorer la communication en direction des AMA et futurs candidats sur le rôle de guichet unique du RPE - Proposer des actions de valorisation en direction des assistants maternels				
RPE	Nb d'ETP RPE : 3	Nb d'ETP RPE : 3	Nb d'ETP RPE : 3	Nb d'ETP RPE : 3	Le projet de fonctionnement du RPE a besoin d'être renouvelé afin de s'adapter aux missions réelles attendues du RPE	- Diversifier les canaux de recueil des besoins : écoles, PMI, assistantes sociales - Diversifier les liens avec les parents au sein du RPE en renforçant les partenariats (ex.: action 1000 premiers jours de la PMI,...)			
Dispositifs passerelles	Nb de dispositif : 0	Nb de dispositif : 0	Nb de dispositif : 0	Nb de dispositif : 0					

Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Convention Territoriale Globale
Lieuvin Pays d'Auge
2024-2028

1. Les **équipements**, les services et les modes d'accueil existants pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans
2. Les **besoins** des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles
3. **Identification des zones** géographiques caractérisées par une offre d'accueil insuffisante ou par des difficultés dans l'accès à cette offre
4. **Orientations** pluriannuelles de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et les actions à mener
5. **Partenariats** à renforcer, afin de développer l'offre d'accueil du jeune enfant et soutenir sa qualité

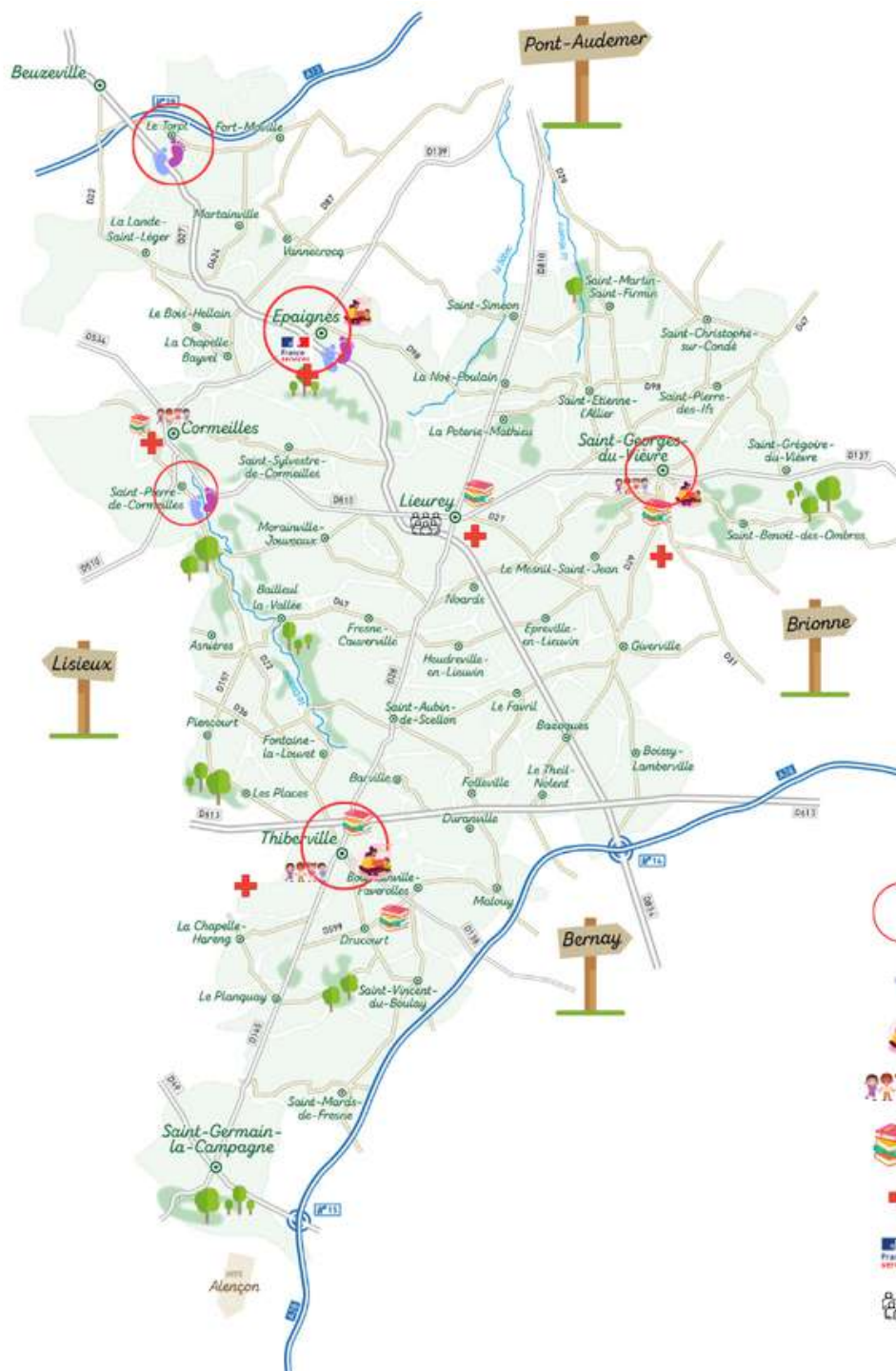
1

Les équipements, les services et les modes d'accueil existants pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans

1. Les équipements, les services et les modes d'accueil existants pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE

1.1 Carte des équipements, des services et des modes d'accueil existants pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans



Carte des services et équipements

- Une offre de **services de proximité** concentrée dans les **centres-bourgs**
- Des problématiques d'accès aux droits identifiées (**non recours aux droits** entraînant une dégradation des situations)
- Une offre en **accueil collectif petite enfance** quasi **inexistante**.
- **Pas de structures d'animation de la vie sociale** mais un **tissu associatif dense et varié** et une **maison des associations** appartenant à la CCLPA

Sources : Insee, BPE 2019.



Services publics
Taux d'équipement
- 3,2 point
entre 2014 et 2019
14,1 en 2019
pour 10 000 habitants



Services de proximité
Taux d'équipement
+ 0,1 point
entre 2014 et 2019
30,2 en 2019
pour 10 000 habitants



Commerces de proximité
Taux d'équipement
- 1,3 point
entre 2014 et 2019
27,3 en 2019
pour 10 000 habitants

Légende

- Communes avec offre d'accueil petite enfance (5)
- Accueil collectif (micro-crèche, MAM)
- Relais petite enfance (3)
- Pôles Enfance Jeunesse (3)
- Médiathèque (1) /bibliothèques (4)
- Maisons de santé (PSLA) (5)
- Maison France Services (1)
- Maison des associations (1)

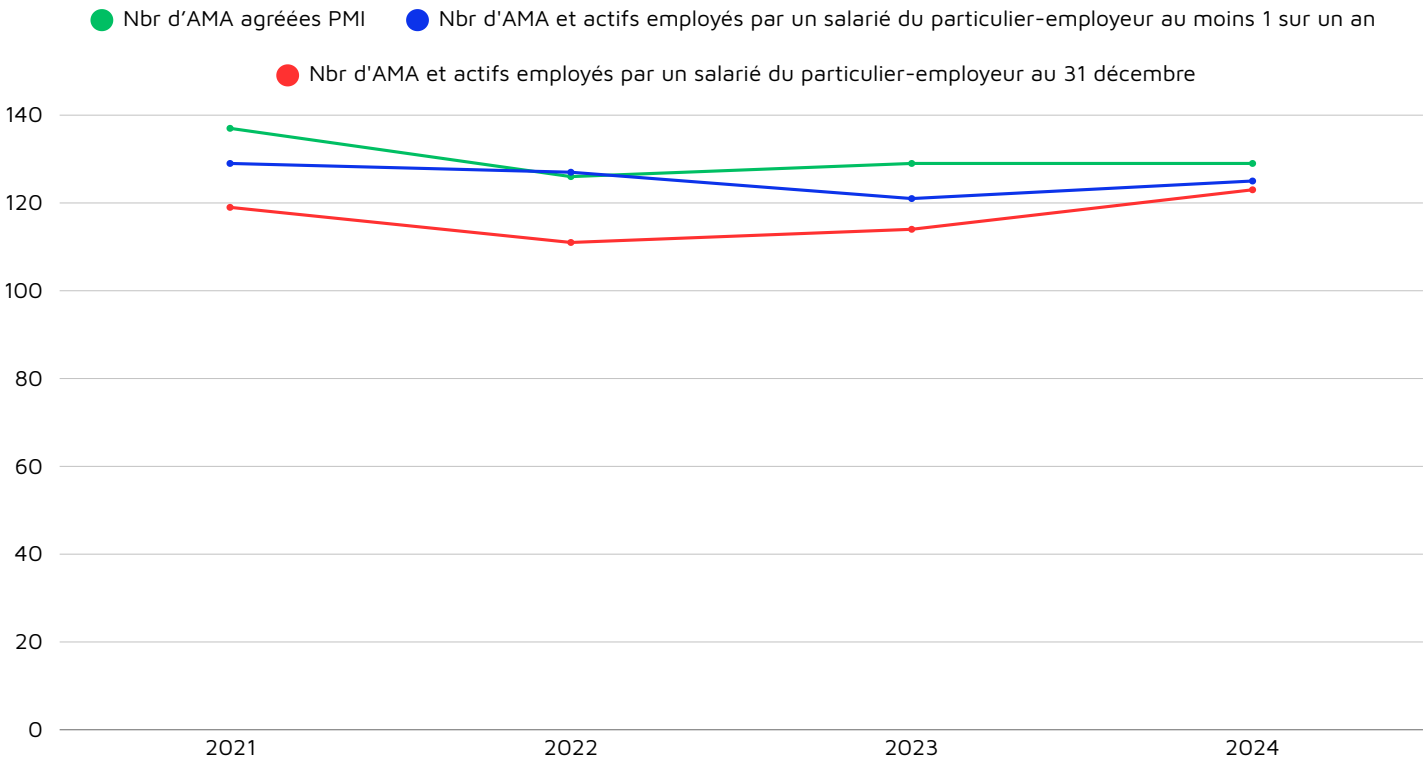
1.2 Accueil individuel : une répartition inégale sur le territoire à se renouveler

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

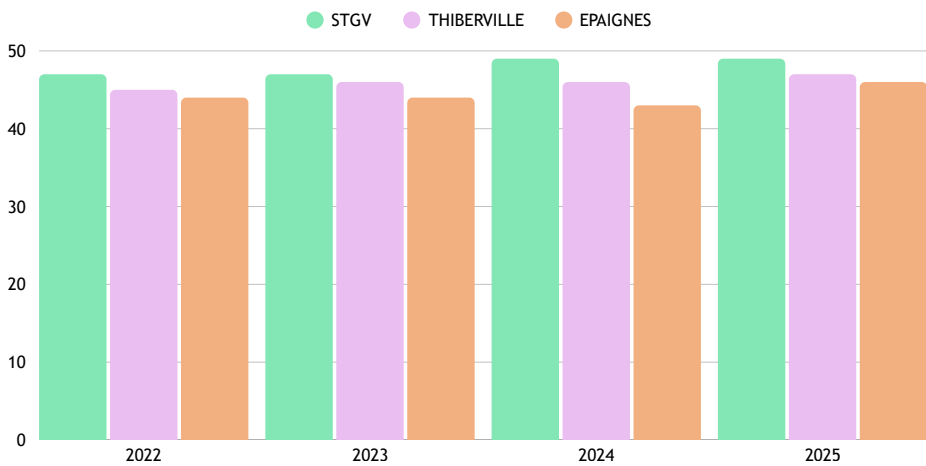
Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

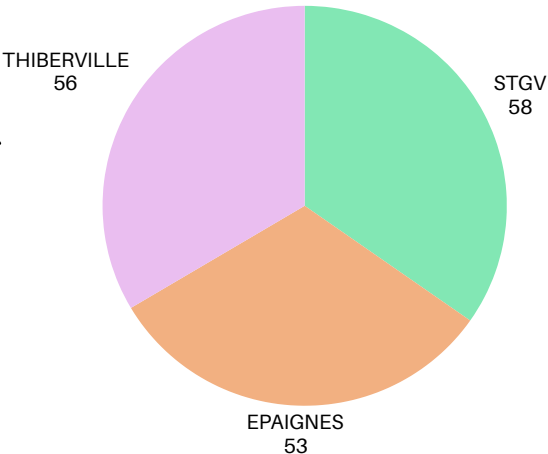
ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE



Moyenne d'âge des assistants maternels du territoire



➡
+ 10 ans



Envoyé en préfecture le 05/12/2025

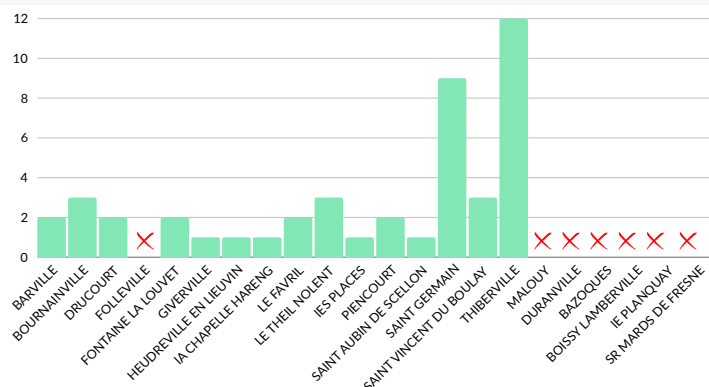
Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE

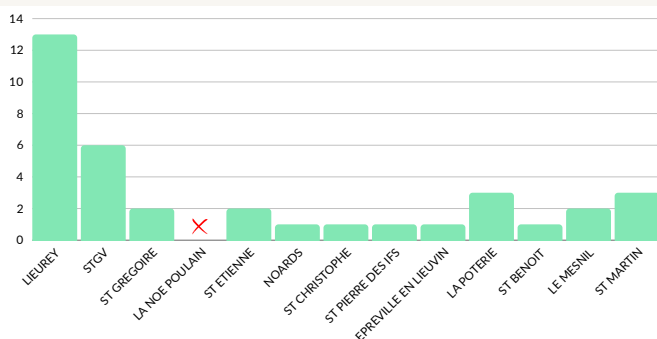


Communes disposant d'au moins une AM secteur THIBERVILLE



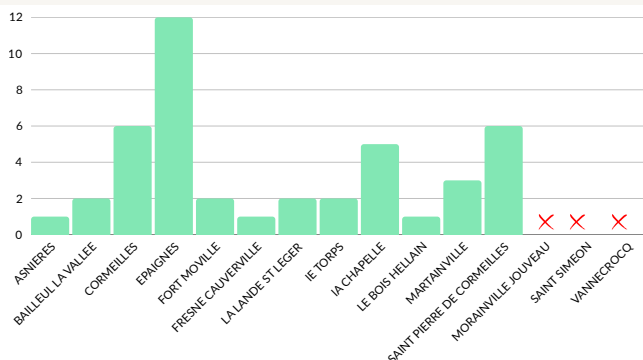
Secteur de Thiberville :
45 AMA > 7 communes
dépourvues

Communes disposant d'au moins une AM secteur STGV



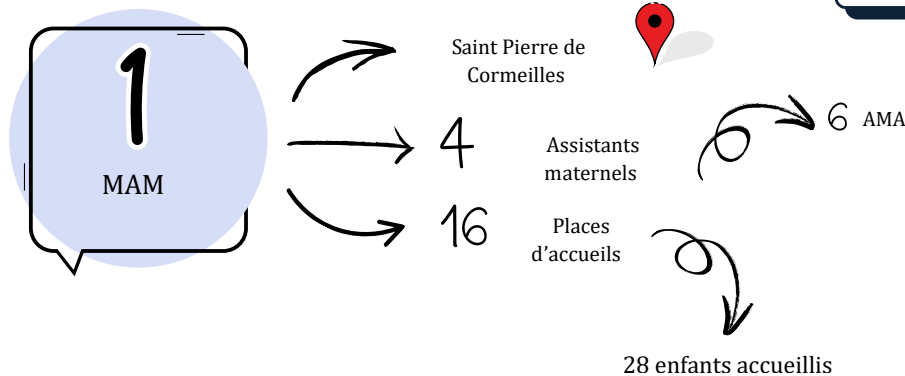
Secteur STGV :
36 AMA > 1 commune
dépourvue

Communes disposant d'au moins une AM secteur EPAIGNES



Secteur Epaignes :
43 AMA > 3 communes
dépourvues

Focus : Maison d'Assistants Maternels



2 projets de création de Mam sur le territoire :

- 5 AMA dont 2 nouvelles agréées
- 20 places d'accueil

1.3 Accueil collectif : une offre quasi inexistante (taux de co

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

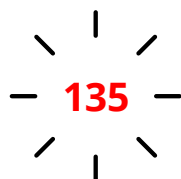
Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE

Berser
Levraut

NOM	LOCALISATION	TYPE DE CRECHE	ACCUEIL THEORIQUE
Les Chérubins	LE TORPT	Crèche privée	12
Nino et Camille	EPAIGNES	Crèche privée	12
TOTAL			24



Places refusées

par les micro-
crèches en 2024

1.4 Parentalité

Etat des lieux



- Pas de TPS : taux de couverture préscolarisation 1,6% en 2022 (Sc : OpenData Caf)
- Pas de LAEP
- 6 collectifs CLAS
- Pas d'actions labellisée "accompagnement à la parentalité" (ex. REAAP)
- Pas de lieux ressources parentalité



Perspectives



- Programme "parentalité" porté par la collectivité à la rentrée 2025
- Renforcement du partenariat avec la PMI (ex. information collective 1000 premiers jours, permanence d'une infirmière-puéricultrice à la Maison médicale de Lieurey)
- Réseau des acteurs locaux "parentalité" à venir (janvier 2026)



1.5 Les Relais Petite Enfance (RPE) : le guichet unique d'information aux familles

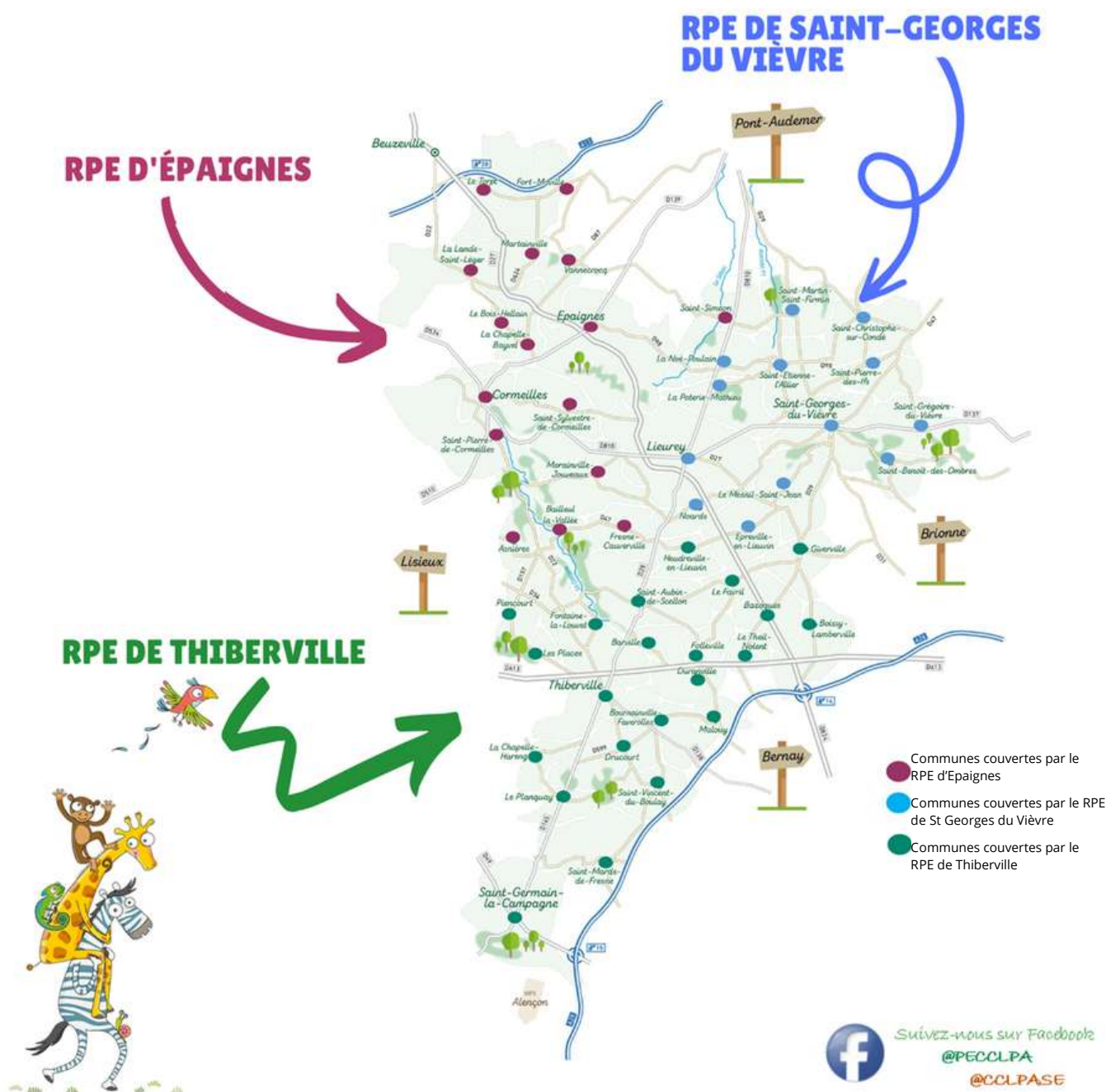
Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE

Berser
Levraut



Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service d'information dédié à la petite enfance, implanté sur trois communes : Épaignes, Saint-Georges-du-Vivère et Thiberville. Chaque RPE est rattaché à un secteur géographique correspondant aux 3 anciens cantons.

Ils sont implantés dans un Pôle Enfance Jeunesse (Thiberville et Saint Georges du Vivère) ou disposent de locaux propres (Epaignes) et sont animés par 3 agents à temps complet.

Leur mission principale est d'informer les assistants maternels, les parents et les futurs candidats à l'agrément sur les modes d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.

Les animatrices organisent 3 à 4 ateliers d'éveil par semaine, parfois en partenariat avec des structures locales (accueils de loisirs, médiathèques, établissements pour personnes âgées).

Le RPE contribue aussi à l'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants et collabore étroitement avec les partenaires institutionnels et le réseau départemental des RPE.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le



ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE

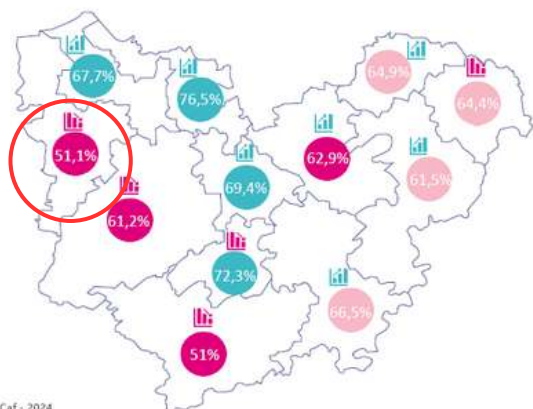
2

Les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles

2. Les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles

Etat des lieux Petite enfance

Situation du territoire _ Département de l'Eure_ Taux de couverture (2023)



Sources : Données Caf - 2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE

Berser Levraut

2.1 Profil socioéconomique des familles

Les principales CSP représentées sont les retraités (31 %) puis les ouvriers (19 %) et les employés (15 %).

Le revenu moyen est inférieur au département (19 817 € contre 20 783 € dans l'Eure).

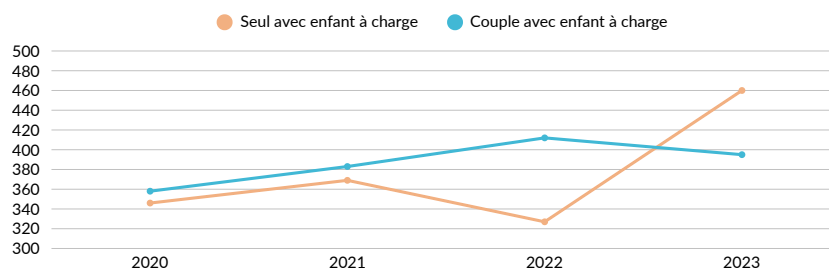
La part des ménages fiscaux imposés est la plus faible des EPCI de l'Ouest (45.8 % contre 51.7 % pour l'Eure).

Source : portrait de territoire, Caf de l'Eure, 2022

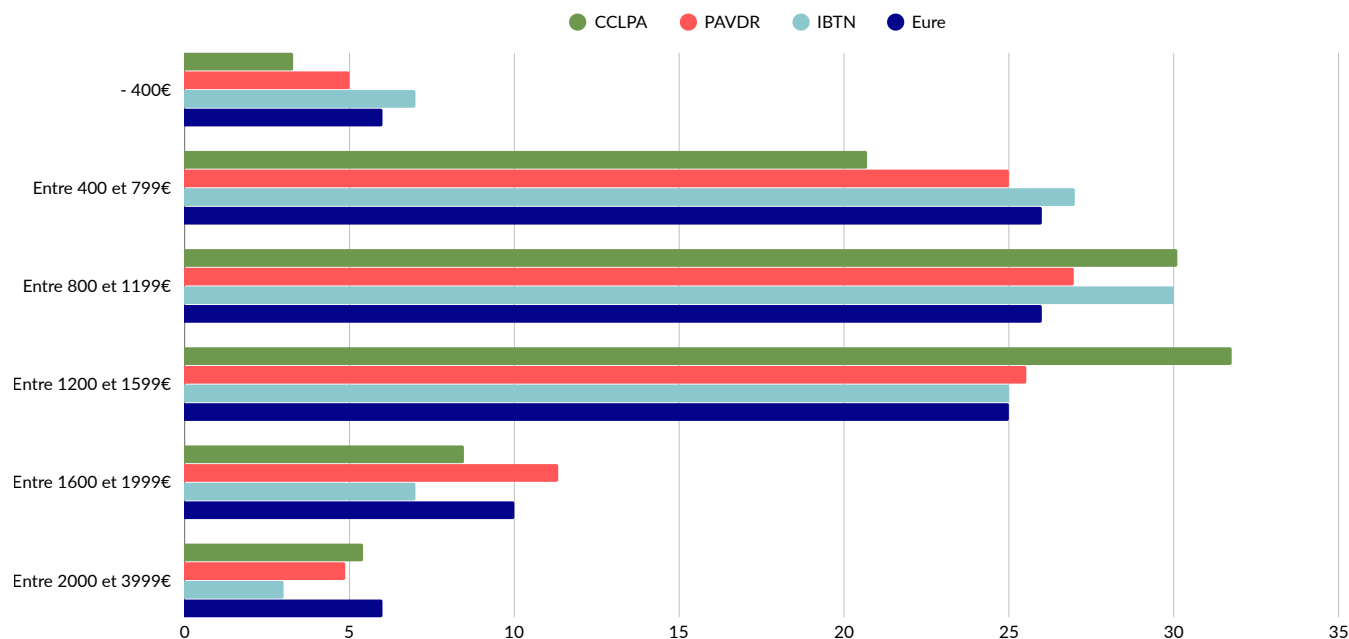
Allocataires bénéficiaires d'au moins une prestation Petite enfance (Sc. CafData - décembre 2023)

En décembre 2023, 565 foyers bénéficiaires soit 2125 personnes couvertes par la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant). 10,6% sont des foyers monoparentaux. On constate un écart important entre les QF les plus bas et les QF les plus hauts. Alors que les couples avec enfant à charge sont en baisse, les foyers monoparentaux bénéficiaires sont en augmentation.

Montant moyen des prestations Petite enfance versées par situation familiale



Bénéficiaires d'au moins une prestation Petite Enfance selon le quotient familial (en %)

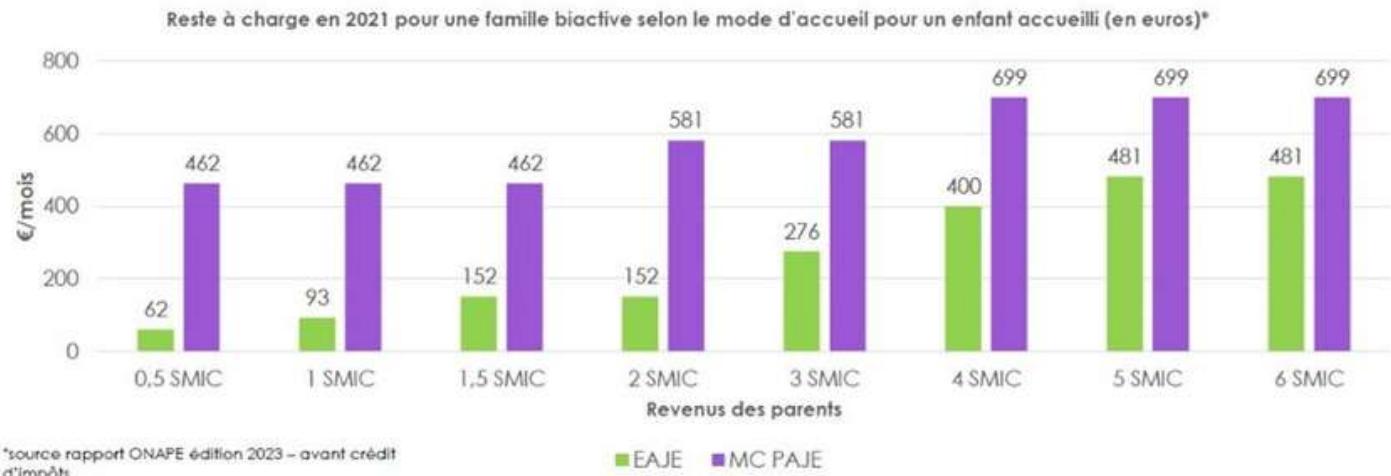


Micro-crèche PSU

► Tarif horaire moyen : 1,76€ pour les familles

Micro-crèche PAJE

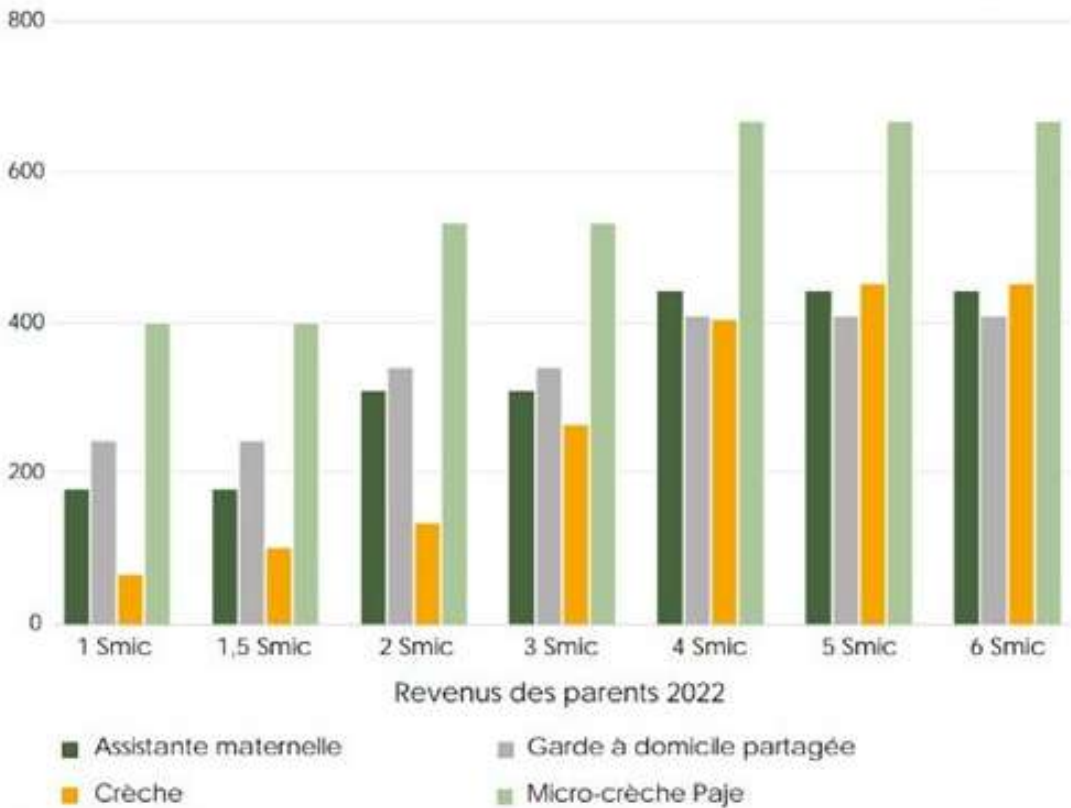
► Tarif horaire moyen : 8,50 € pour les familles



* EAJE : Micro-crèche PSU
* Micro-crèche PAJE : le tarif horaire moyen avant déduction du CMG-structure

Le reste à charge pour les familles

Reste à charge en 2024 selon le mode d'accueil pour un enfant accueilli à temps plein (en euros/mois)



Source : Cnaf-DSS.
Champ : couple biactif ayant un seul enfant, âgé de moins de 3 ans, accueilli pour une durée de garde à temps plein, soit 162 heures par mois.
Définition : le reste à charge mensuel de la famille est calculé en déduisant du cout de la garde le CMG et les crédits d'impôts.
Lecture : le reste à charge mensuel d'une famille gagnant trois Smic pour la garde d'un enfant durant 162 heures est de 312 € avec une assistante maternelle, alors qu'il est de 268 € en crèche.

2. Les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE



2.2 Consultation des usagers du Portail Familles

Dans le cadre du renouvellement de la CTG 2024-2028, une consultation des usagers a été lancée en mars 2023 via le Portail famille de la collectivité et a obtenu 313 réponses. 6 thèmes ont été abordés afin de recueillir les avis et besoins sur les services proposés (ou non) sur le territoire.

Concernant la Petite Enfance :

• MODES D'ACCUEIL

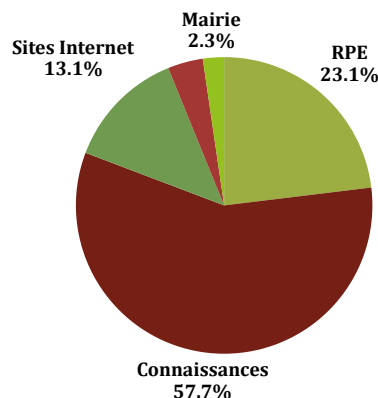
- 65% des familles sont **employeurs** d'une **assistante maternelle**
- 24% font appel à l'**entourage** ou à la famille (congé parental, accueil ponctuel,)
- 11% des familles sont usagers d'un **accueil collectif hors du territoire**.
- Les familles utilisatrices d'un mode d'accueil hors territoire le font car celui-ci est **plus pratique** (proximité du lieu de travail, trajet domicile-travail, tarif) mais également parce qu'elles n'ont **pas trouvé de place sur le territoire**.

• SATISFACTION DE L'OFFRE

- 28% des familles rencontrent des **difficultés pour trouver un mode d'accueil** (peu d'AM disponible ou n'acceptant pas les horaires atypiques).
- Les familles sont **satisfaites** de leurs modes d'accueil.

• Comment avez-vous trouvé votre principal mode d'accueil ?

familles / réponses



• L'ACCUEIL INDIVIDUEL : UN CHOIX ?

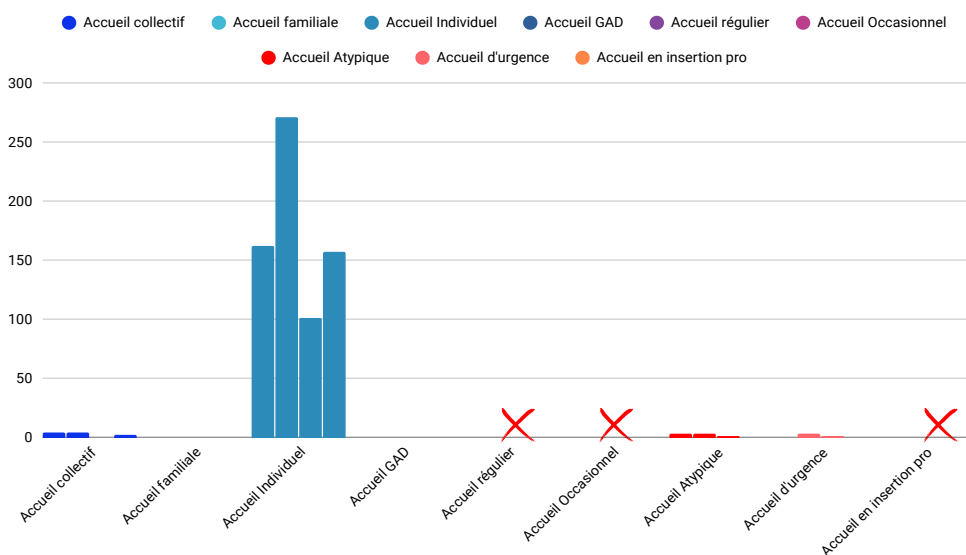
- Non pour 1/3 des familles

... Remarques / SUGGESTIONS des familles

- Structures collectives (microcrèches ou crèches)
- Ateliers parents enfants
- Augmenter les jauges d'accueil aux ateliers des RPE
- "Trop de restrictions pour bénéficier d'ateliers aux RPE"

2.3 Typologies et besoins des familles concernant le mode d'accueil

Nombre de demandes (RPE - 2024)



✗ Non observé

Activités des RPE en 2024 :

- 376 contacts reçus de familles concernant des demandes d'information sur la recherche d'un mode d'accueil
- 246 contacts reçus de familles concernant le rôle d'employeur, les démarches à faire, le contrat de travail
- 326 ateliers d'éveil, animations proposées aux enfants en présence du professionnel



Les demandes pour l'accueil collectif (entre 0 et 4 par an) sont très faibles et certaines typologies de besoins ne sont pas encore observées par les RPE.

Au regard des éléments recueillis par les autres canaux, on peut en déduire une **sous-représentation potentielle des besoins réels** : offre d'accueil collectif quasi inexistant, non-recours, méconnaissance des offres d'accueil et de la diversification des missions du RPE.

3

Identification des zones géographiques caractérisées
par une offre d'accueil insuffisante ou par des
difficultés dans l'accès à cette offre

Evolution des naissances domiciliées de 2021 à 2025 : une reprise

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2025

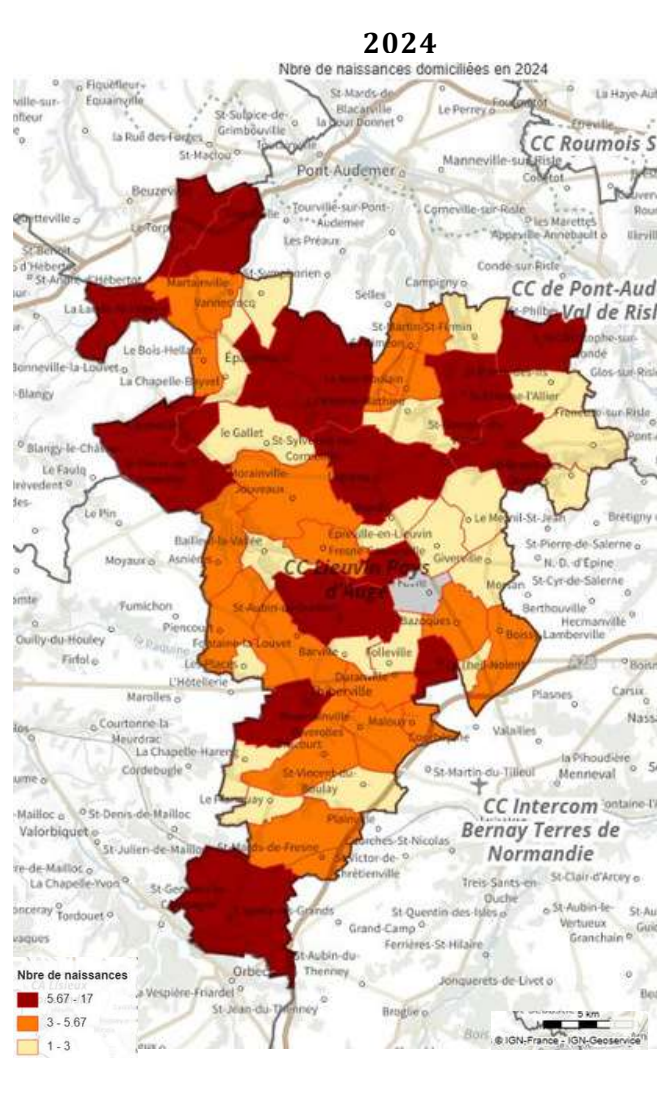
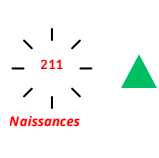
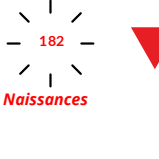
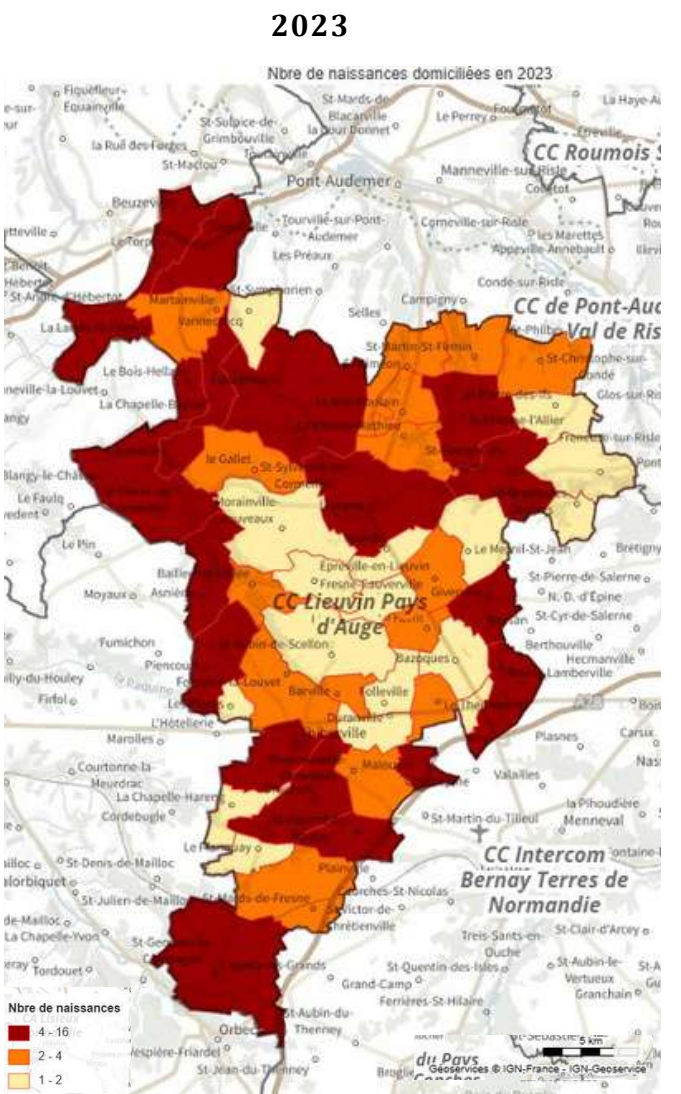
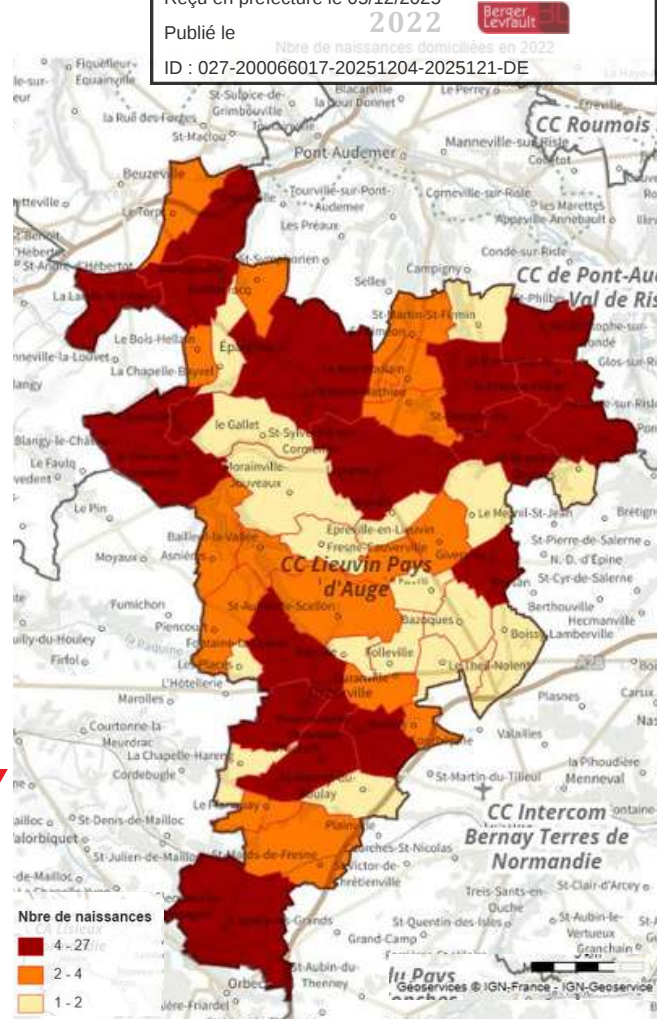
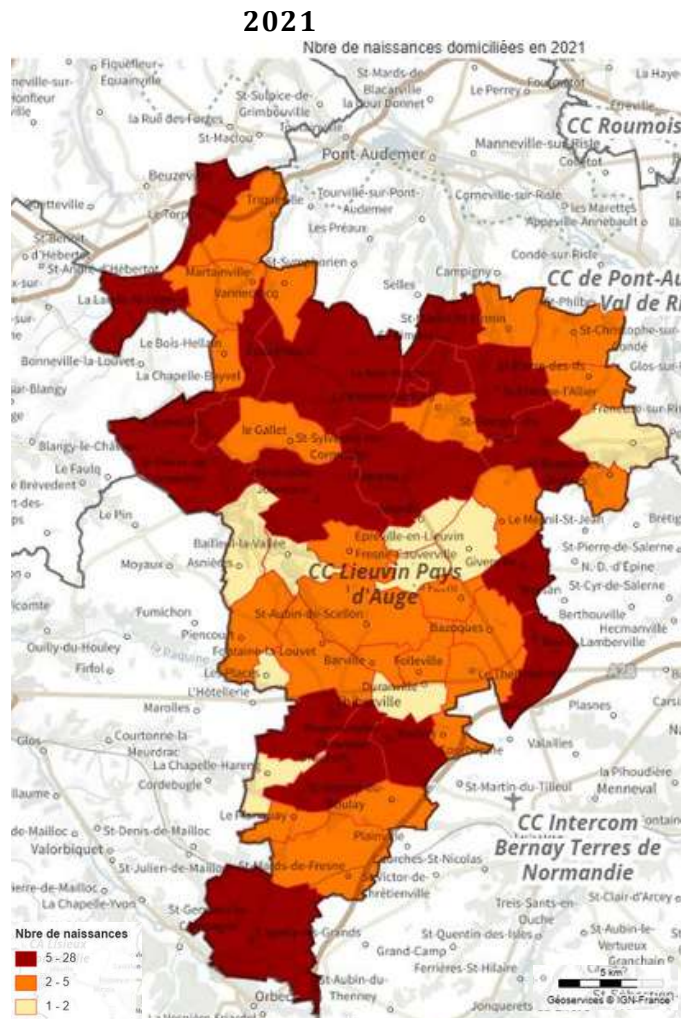
Publié le

2022

Berser Levraut

Nbre de naissances domiciliées en 2022

ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE



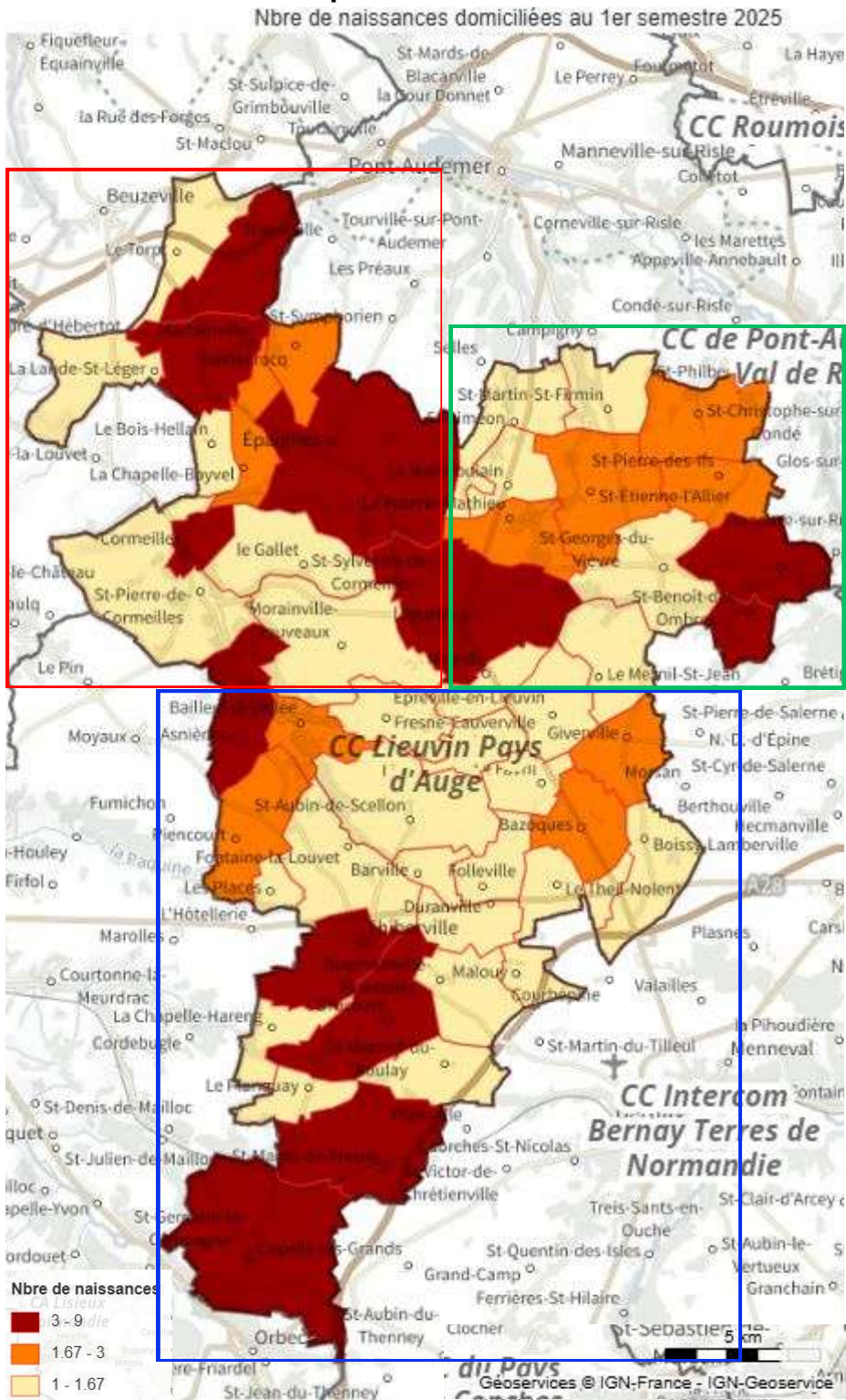
Evolution des naissances :
Top 3 des communes et offre d'accueil
par secteur

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE



Secteur Cormeilles/Epaignes

1. Epaignes
2. La Chapelle Bayvel
3. Morainville Jouveau

172 places théoriques en accueil individuel formel
24 places théoriques d'accueil collectif (CMG)

Secteur Saint-Georges-du-Vivier

1. Saint Christophe sur Condé
2. Saint-Georges du Vivier
3. La Noé Poulain

144 places théoriques en accueil individuel formel
Pas de place d'accueil collectif

Secteur Thiberville

1. Saint-Germain la Campagne
2. Thiberville
3. Le Theil Nolent

180 places théoriques en accueil individuel formel
Pas de place d'accueil collectif

Janvier - juin
2025



Naissances

Plusieurs critères montrent que le **secteur de Thiberville** est la zone avec une offre d'accueil insuffisante à moyen terme :

- Reprise de la natalité depuis 2023 et déjà 32 naissances en 2025
- Offre d'accueil collectif inexistante
- Un vieillissement des AMA qui n'est pas compensée par l'arrivée de nouveaux professionnels



Nbre de naissances domiciliées	2021	2022	2023	2024
Secteur Thiberville	99	63	65	86
Secteur Epaignes	98	82	68	73
Secteur STGV	53	52	49	52

4

Orientations pluriannuelles de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et les actions à mener

Au regard des éléments de diagnostic, la commission enfance-jeunesse réunie le 16 octobre 2025 soumet au conseil communautaire les orientations pluriannuelles suivantes (conformément aux titres du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles) :

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le 04 décembre 2025
ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE

a. Les **objectifs** de maintien, de développement et de redéploiement de l'offre d'accueil

- **Développer l'offre d'accueil collectif en Prestation Service Unique (PSU)**
- **Mieux comprendre et capter les besoins des familles**
- **Soutenir et renouveler le vivier des assistants maternels**

b. Les **besoins** en matière d'emplois et de compétences pour répondre à ces objectifs

- La création d'emploi sera déterminée en fonction des projets d'investissement de la prochaine gouvernance de la collectivité
- Le projet de fonctionnement du RPE a besoin d'être renouvelé afin de s'adapter aux missions réelles attendues du RPE
- Proposer des actions de valorisation en direction des assistants maternels

c. Les **dispositifs**, les **partenariats** et les **actions** à maintenir ou à développer pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les familles

- Lancer une enquête active auprès des familles sur leurs besoins réels en modes d'accueil.
- Diversifier les canaux de recueil des besoins : écoles, PMI, assistantes sociales
- Diversifier les liens avec les parents au sein du RPE en renforçant les partenariats (ex. : action 1000 premiers jours de la PMI,...)

d. les **modalités d'accompagnement** des personnes physiques ou morales qui accueillent le jeune enfant en matière de qualité d'accueil.

- Anticiper les départs à la retraite des AMA et améliorer la communication en direction des AMA et futurs candidats sur le rôle de guichet unique du RPE
- Accompagner les porteurs de projet de MAM dans leurs démarches pédagogiques (missions du RPE) - *Action 15 de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028*

e. Les **projets d'investissements** en matière de rénovation, d'entretien et de création d'équipements, de services et de modes d'accueil du jeune enfant

- **Etudier la faisabilité de création d'un ou plusieurs services et modes d'accueil collectif** : EAJE en PSU (type multi-accueil, crèche, micro-crèche), ouverture d'un LAEP (lieu d'accueil enfants-parents), création d'un service Petite Enfance - *Action 16 de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028*

f. Les **coûts prévisionnels** des opérations envisagées, les moyens humains, financiers et en ingénierie nécessaires à leur réalisation, ainsi que les difficultés identifiées

Les coûts seront définis en fonction des projets. Les partenaires financiers comme la CAF ou la MSA seront mobilisés pour appuyer financièrement les projets de l'EPCI (EAJE PSU).

g. Le **calendrier** prévisionnel de réalisation de ces opérations pour la durée du schéma

Le calendrier prévisionnel sera déterminé en fonction des orientations de la prochaine gouvernance de la collectivité.

h. Les **indicateurs** et les modalités d'évaluation des objectifs du schéma

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE



Développer l'offre d'accueil collectif en PSU

Indicateurs :

- Nombre de places d'accueil collectif créées
- Taux d'occupation moyen des places en accueil collectif.
- Évolution du nombre de structures d'accueil collectif.

Modalités d'évaluation :

- Suivi annuel des données d'activité transmises par les gestionnaires de structures.
- Comparaison des chiffres avec les objectifs fixés initialement dans le schéma.
- Analyse des listes d'attente pour les places en accueil collectif.

Mieux comprendre et capter les besoins des familles

Indicateurs :

- Nombre de familles ayant répondu aux enquêtes sur leurs besoins en modes de garde.
- Nombre de canaux de recueil des besoins diversifiés (écoles, PMI, assistants sociaux) effectivement utilisés.
- Taux de satisfaction des familles concernant l'adéquation de l'offre d'accueil à leurs besoins.

Modalités d'évaluation :

- Analyse qualitative et quantitative des résultats des enquêtes familles.
- Reporting régulier des partenaires (écoles, PMI, services sociaux) sur les informations recueillies.

Soutenir et renouveler le vivier des assistants maternels

Indicateurs :

- Nombre d'agrément délivrés pour les nouveaux assistants maternels.
- Taux de renouvellement des agréments d'assistants maternels.
- Nombre d'assistants maternels ayant participé aux formations continues et actions de valorisation.
- Évolution du nombre d'assistants maternels sur le territoire.
- Nombre de projets de création de MAM accompagnés par la collectivité.
- Nombre de nouvelles MAM ouvertes.
- Nombre de places créées en MAM.

Modalités d'évaluation :

- Suivi annuel des données transmises par la PMI sur les agréments.
- Reporting des organismes de formation sur la participation aux actions proposées.
- Évaluation de l'efficacité des actions de communication pour attirer de nouveaux candidats.
- Accompagnement physique des porteurs de projet des MAM par le RPE
- Analyse des facteurs de succès et des freins rencontrés dans la création des MAM.

5

Partenariats à renforcer, afin de développer l'offre
d'accueil du jeune enfant et soutenir sa qualité

RECENSER LES BESOINS ET INFORMER LES FAMILLES

Renforcer la mission de "guichet unique" du RPE auprès des familles

Partenariats : Communes, Caf, PMI

**Partenariats à renforcer, afin de développer
l'offre d'accueil du jeune enfant et soutenir sa
qualité**

CONTRIBUER A LA QUALITE DES MODES D'ACCUEIL

Sensibiliser les acteurs du territoire
au référentiel national de la qualité
d'accueil du jeune enfant

Partenariats : EAJE, AMA

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

pour le maintien et le
développement de services et de
modes d'accueil

*Partenariats : PMI, Conseil
Départemental, MSA, CAF, IPERIA
(formation des AMA)*

Annexe

Tableaux comparatifs

Contributions financières pour le gestionnaire d'un
Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Prestation Service Unique (PSU) / Prestation d'accueil
du jeune enfant (Paje)

2 modes de financement possible:

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 027-200066017-20251204-2025121-DE



Micro crèche PSU

- ☐ Subvention de fonctionnement versée aux gestionnaires
- ☐ Application du barème national des participations familiales selon les ressources et la composition de la famille
- ☐ Accessible à toute la population sans distinction et pour tout type d'accueil (régulier, occasionnel, d'urgence)
- ☐ Contrats adaptés aux besoins des familles

→ Cette tarification favorise un accès à toutes les familles et tous les enfants et inclut la fourniture des couches et repas.

Micro crèche PAJE

- ☐ Prestation versée directement aux familles
- ☐ Application d'une tarification définie librement par chaque gestionnaire mais qui ne doit pas dépasser 10 € par heure et par enfant gardé
- ☐ Les familles avancent la totalité des frais d'accueil

→ Ce modèle ne favorise pas l'accès à toutes les familles notamment modestes car le reste à charge est plus important

Sc. Caf de l'Eure, 2025

Les différentes contributions financières:

Micro crèche PSU

- Les participations familiales
- Les financements Caf :
 - Prestation de service unique
 - Financements complémentaires (bonus inclusion, mixité, territoire, attractivité...)
- Le soutien des autorités organisatrices (communes et/ou Epci)
- Des financements peuvent également être attribués par la Msa, le CD, la Région, les fonds européens, les employeurs...

Micro crèche PAJE

- Les participations familiales
- Eventuellement autre(s) subvention(s) ou réservations de places employeur(s)



Sc. Caf de l'Eure, 2025



Prestation de service unique

Financement à l'heure facturée et compensation des participations familiales

Heures de préparation à l'accueil

6h PSU horaire par enfant accueilli

Bonus mixité

Jusqu'à 2100€ par place si tarif horaire moyen compris entre 0,87€ et 1,46€

Bonus handicap

Jusqu'à 1300€ par place dès le 1^{er} enfant en situation de handicap ou en cours de détection



Journées pédagogiques

Financement jusqu'à 3 journées/an (PSU horaire x nbre de places x taux RG)

Bonus attractivité

Si partenaire adhérent à une des CCN éligibles ou délibération de la collectivité actant une augmentation salariale min de 100€ net par mois pour chaque professionnel de crèche



Bonus territoire revalorisé

si la commune de l'EAJE est signataire d'une CTG et contribue au fonctionnement

Bonus trajectoire

si développement de places sur le territoire, a minima de 4% par rapport à l'année 2023 : 100 à 300€ supplémentaire par place sur le territoire de compétence

Délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge
Séance du 04/12/2025

Date de convocation : 21/11/2025

Effectif légal du conseil de communauté : 69

Nombre de délégués en exercice : 69

Le 04 décembre 2025 à 17 heures, s'est réuni à Lieurey, le conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge légalement convoqué, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Etaient présents : E. VIQUESNEL - P. BUCAILLE - JL. HIE - F. JOURDAN - G. LARCHER - P. CAUCHE
S. HUNOST - N. THURET - R. LAFFAY - V. LEBOCEY - MP. LEBLANC - C. VILLEY - M. CARON - R.
LEGAY - H. MORIN - JN. JOUBERT - C. MESNIERES - P. LEGROS - J. VERGER, suppléant de P.
MARMION - D. TREFOUEL - T. PARREY - JP. FAUVILLE - J. DUVAL - C. JOUAS - M. MORDANT - A.
VALENTIN - G. SEBIRE - JP. ELOU - C. VERKINDER - M. PARIS TOUQUET - P. TOUZE - F.
DELABRIERE - M. DESCHAMPS - P. LEROUX - G. LAINEY - S. BREMS - JC. TESTU - D. DELABRIERE
J. ENOS - L. VERMEULEN - F. CHARTIER - J. DUCLOS - JC. BEAUCHE - JC. QUESNOT - E. LEROUX
S. DUVAL - J. DORLEANS - C. THILLAYE - AM. ROELEN - J. LESAULNIER - JF. DRUMARE - C.
LEFEBVRE - R. PEUFFIER - JP. CAPON - P. SANSON, suppléant de C. FAMERY - G. PARIS - M.
BREQUIGNY - MF. LARROQUELLE - J. VAREA-NAVARRO - V. CAREL - N. CANIVET, suppléante de
MA. RABEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

J. GARANCHER ayant donné pouvoir à M. PARIS-TOUQUET

J. HAMELET ayant donné pouvoir à S. DUVAL.

Absents excusés : JC. TOUTAIN - K. TILMANT - P. MARMION - F. LESIMPLE - B. LAUNAY - M.
LAUNAY - C. FAMERY - H. RICHARD LECUYER - MA. RABEL.

Délibération n° 2025/121

ENFANCE JEUNESSE

**Validation du Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil
du jeune enfant de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028**

M. le Président rappelle aux délégués communautaires que les statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral DCL/BCLI/2025-09 en date du 23 mai 2025 pour prendre en compte, entre autres, la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, qui a introduit, par ajout de l'article L. 214- 1-3 au code de l'action sociale et des familles (CASF) la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Il ajoute que la communauté de communes assure les missions d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant définies à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale, à ce titre elle :

- Recense les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L 214-1 ainsi que les modes d'accueil mentionnés au 1° et 2° du I de l'article L.214-1-1 disponibles sur leur territoire.
- Informe et accompagne les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents.

▪ Planifie, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés audit I.
au même I.

▪ Soutient la qualité des modes d'accueil mentionnés audit I.

Considérant que la Commission enfance-jeunesse du 16 octobre 2025 a pu prendre connaissance et valider les objectifs de maintien, de développement et de redéploiement de l'offre d'accueil à savoir :

- Développer l'offre d'accueil collectif en Prestation Service Unique (PSU)
- Mieux comprendre et capter les besoins des familles
- Soutenir et renouveler le vivier des assistants maternels

A ce titre, il convient de **valider le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant** annexé à la présente délibération, qui sera intégré par voie d'avenant à la CTG initiale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Valide** le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil présenté par le Président.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le Schéma Pluriannuel de maintien et de développement de la petite enfance ainsi que tous les documents administratifs et financiers afférents à celui-ci.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le 1^{er} Vice-Président

E. LEROUX

